



Canadian Public
Accountability Board
Conseil canadien sur
la reddition de comptes

MARS 2020



RAPPORT ANNUEL 2019 DU CCRC

Accroître la confiance du public
envers les marchés financiers canadiens



Notre vision

Le Conseil canadien sur la reddition de comptes (CCRC) est un organisme de réglementation de l'audit de premier plan qui renforce la confiance du public dans les marchés financiers canadiens.



Notre mission

Le CCRC fait la promotion d'un audit de qualité durable par une surveillance réglementaire proactive, en facilitant le dialogue avec les parties prenantes aux niveaux national et international et en publiant de l'information pratique pour informer les participants aux marchés financiers.



Nos engagements stratégiques

Un

Cultiver une culture proactive, adaptative et novatrice qui rehausse l'efficacité de notre réglementation.

Deux

Conduire des changements systémiques ciblés pour accélérer le progrès en matière de qualité de l'audit.

Trois

Incidence sur la façon dont l'audit de demain sera effectué et réglementé.

Quatre

Influer sur la cohérence de la qualité de l'audit à l'échelle mondiale.



Table des matières

	Page
Un message de Benita Warmbold, présidente	3
Un message de Carol Paradine, chef de la direction	4
Rapport de gouvernance	7
Progrès en matière d'engagements stratégiques :	
le fondement de l'efficacité réglementaire	10
Faits saillants de l'exploitation de 2019	12
Rapport de gestion	25
États financiers	33
À propos du CCRC	43



Un message de Benita Warmbold, présidente



En 2019, j'ai eu l'honneur d'accepter le rôle de présidente du CCRC. J'aimerais remercier Nick Le Pan pour son énorme contribution à l'organisation. À titre d'ancien président du CCRC, Nick a travaillé sans relâche pour des audits de meilleure qualité, pour une efficacité de la réglementation et pour l'amélioration continue pendant 11 ans, ce qui a eu une incidence considérable sur la manière dont nous percevons la réglementation au Canada et ailleurs dans le monde.

L'une des principales propositions de valeur de la profession d'auditeur est que les audits statutaires renforcent la confiance envers la fiabilité des rapports d'information financière, contribuant ainsi à la stabilité financière. Cette valeur repose sur la confiance du public envers les auditeurs pour la réalisation d'audits de grande qualité. À titre d'organisme de réglementation des cabinets comptables effectuant l'audit des sociétés ouvertes, notre priorité est d'améliorer l'intégrité et la fiabilité des audits au Canada.

En 2019, le CCRC a lancé son plan stratégique 2019-2021; les premiers résultats indiquent que la direction a bien avancé dans la mise en œuvre de ses quatre engagements stratégiques. Le principal objectif du conseil d'administration en 2019 a consisté à superviser l'équipe de direction du CCRC dans ses livrables par rapport au plan stratégique et au plan d'exploitation annuel de l'organisation ainsi qu'à son programme de gestion des risques d'entreprise. Le conseil a évalué l'analyse de la direction quant aux répercussions que pourraient avoir divers enjeux sur la qualité des audits et leurs conséquences pour le mandat et le profil de risque du CCRC. Les principaux enjeux comprennent l'innovation, la technologie, les secteurs émergents ainsi que la culture et la gouvernance des cabinets d'audit. De plus, nous avons supervisé le nouveau modèle d'évaluations de la qualité des audits de la direction et l'intégration fructueuse des dirigeants clés dans leurs nouvelles fonctions.

Le CCRC a fait progresser les discussions relativement à ses approches en matière d'innovation réglementaire, de transparence des résultats d'inspection, ainsi que de discipline et d'application de la réglementation. L'organisation a également continué de former la prochaine génération de leaders en matière de réglementation, en diversifiant leurs modes de pensée et leur expérience, ainsi qu'en améliorant leurs compétences en matière de technologies et de secteurs émergents et complexes. Ces types de compétences seront essentiels pour les autorités de réglementation de l'avenir; développer ces aptitudes continue d'être une grande priorité du CCRC.

Pour être robuste, la gouvernance nécessite un renouvellement efficace des membres du conseil d'administration du CCRC, et le conseil a fait des progrès en ce qui a trait à ses engagements pour la relève de ses administrateurs. J'aimerais remercier Jocelyn Proteau, qui a pris sa retraite cette année, pour ses années de service exemplaires, en particulier dans le cadre de son rôle de vice-président. Cette année, nous avons accueilli Sheila Fraser, Kevin Kelly et Renaud Caron à titre d'administrateurs, qui apportent une expertise poussée provenant des secteurs du gouvernement, des institutions financières et des technologies et reflètent notre approche fondée sur les compétences pour le renouvellement du conseil - axé sur une diversité des genres, une diversité géographique et professionnelle.

Enfin, je remercie sincèrement mes collègues du conseil, ainsi que l'équipe de direction du CCRC et les membres de son personnel pour leur apport à l'avancement de notre stratégie et leur dévouement constant à l'égard de l'amélioration de la qualité des audits au Canada.

Benita Warmbold, FCPA, FCA

Présidente du conseil d'administration



Un message de Carol Paradine, chef de la direction



Le CCRC se concentre sur les mesures qu'il peut prendre pour favoriser la réalisation d'audits de grande qualité et améliorer la sensibilisation au rôle que jouent toutes les parties prenantes pour renforcer la confiance des investisseurs à l'égard des marchés financiers du Canada.

Lorsque je réfléchis à l'année qui vient de se terminer et me tourne vers 2020, il est difficile de ne pas tenir compte d'événements qui se déroulent ailleurs dans le monde, et, en particulier, de plusieurs études, rapports et changements réglementaires qui ont caractérisé le secteur des audits au Royaume-Uni, aux Pays-Bas et en Australie. Tous ces développements sont pertinents pour nos activités au Canada; chacun d'eux explorant de nouvelles façons d'améliorer la confiance à l'égard des rapports d'information financière et des audits financiers – l'objectif fondamental d'un audit de qualité.

Notre programme d'évaluation est au cœur de nos activités. Ce programme, qui joue un rôle fondamental dans l'efficacité de notre réglementation, combine des inspections de dossiers d'audit individuels axés sur le risque à des évaluations plus générales et complètes des systèmes de gestion de la qualité du cabinet afin de cerner les lacunes et les pratiques exemplaires au sein du travail des auditeurs externes. De l'avis du CCRC, accorder une attention accrue aux systèmes robustes et centralisés de gestion de la qualité aide les cabinets à fournir des audits d'une qualité plus uniforme. Nos évaluations de ces systèmes dans les quatre plus grands cabinets comptables du Canada ont pour but de renforcer la place qu'accorde la direction du cabinet aux pratiques de gestion des risques. En 2019, ces cabinets ont réalisé d'importants progrès dans l'amélioration de leurs systèmes de gestion de la qualité, et je suis satisfaite des avancements à ce jour.

Les résultats globaux des inspections pour 2019 ont été décevants, et dans de nombreux cas, une attention beaucoup plus grande à la qualité de l'audit est nécessaire. Cette année, les secteurs des cryptoactifs et du cannabis ont été un défi pour de nombreux auditeurs. Bien que nous ayons été témoins d'un certain progrès dans les résultats des inspections au sein des secteurs traditionnels, les auditeurs ont encore du mal à s'adapter aux modèles des secteurs émergents et aux scénarios novateurs. Le CCRC a publié un second rapport sur les risques identifiés dans les audits du secteur des cryptoactifs en fonction de nos résultats d'inspections.

Nous observons que les parties prenantes s'interrogent de plus en plus si les auditeurs en font assez pour détecter la fraude et pour identifier et signaler les entreprises à risque d'insolvabilité – deux autres enjeux qui peuvent avoir des répercussions considérables sur le public investisseur. Notre examen de la réponse des auditeurs à la fraude et aux normes de continuité de l'exploitation cette année nous a montré qu'en général, leur travail est conforme. Cependant, même si nous avons noté des exemples de pratiques exemplaires, certains aspects peuvent être améliorés.

En 2019, nous avons fait d'importants progrès dans l'obtention d'un accès aux travaux d'audit en pays étranger. Les modifications proposées par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) permettront d'accroître l'accès du CCRC et de mieux protéger les intérêts du public investisseur au Canada tout en n'augmentant pas indûment les efforts des cabinets d'audit, des émetteurs assujettis ou des organismes de réglementation. Il nous tarde de collaborer avec les ACVM pour mettre ces changements en place en 2020.

Pour ce qui est de l'avenir, le CCRC étendra ses évaluations des systèmes de gestion de la qualité des audits à l'échelle des grands cabinets comptables. De plus, nous encourageons fortement tous les cabinets à atteindre, d'ici 2021, une cible de 10 % ou moins de dossiers ayant fait l'objet de constatations importantes. Nous continuerons de fournir nos points de vue sur les avantages, défis et risques découlant de l'utilisation croissante de nouveaux outils technologiques et du fait que des émetteurs assujettis exercent leurs activités dans des secteurs nouveaux et émergents.

Enfin, je souhaite remercier sincèrement tous les membres du conseil d'administration du CCRC pour leurs recommandations d'ordre général sur notre orientation stratégique, ainsi que l'ensemble du personnel du CCRC pour son énorme apport à l'exécution fructueuse de notre plan d'exploitation de 2019; j'ai hâte de voir tout ce que nous accomplirons dans notre recherche pour des audits de plus grande qualité en 2020.

Carol Paradine, CPA, CA
Chef de la direction



L'équipe de direction du CCRC



Carol Paradine
Chef de la direction



Jennifer Cooper
*Directrice principale,
Discipline et application
de la réglementation*



Malcolm Gilmour
*Vice-président,
Inspections*



Kristina Heese
*Avocate générale et
secrétaire générale*



Adrienne Jackson
*Directrice principale,
Communications*



Jeremy Justin
*Chef de la gestion des
risques et vice-président,
Stratégie*



Margo Longwell
*Directrice principale,
Qualité, risques des
cabinets et inscription*



M. Philippe Thieren
*Vice-président régional,
Est du Canada et chef
des finances*



Lily Watson
Directrice des talents



Conseil d'administration du CCRC



Benita M. Warmbold
Présidente
Toronto (Ontario)



Sheryl Kennedy
Vice-présidente
Toronto (Ontario)



Ian Bourne²
Calgary (Alberta)



Renaud Caron²
Montréal (Québec)



Julie Dickson¹
Ottawa (Ontario)



Sheila Fraser²
Ottawa (Ontario)



Guy Frechette¹
Montréal (Québec)



Bruce C. Jenkins¹
Toronto (Ontario)



Kevin Kelly¹
Toronto (Ontario)



Alice Laberge²
Vancouver
(Colombie-Britannique)

¹ Membre du comité d'audit et de gestion des risques

² Membre du comité des ressources humaines et de la gouvernance



RAPPORT DE GOUVERNANCE

Gouvernance d'entreprise responsable

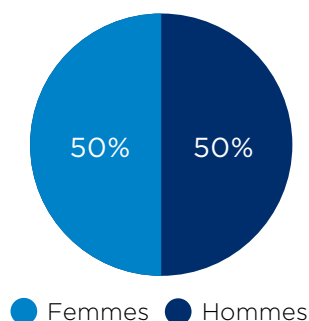
Une gouvernance d'entreprise responsable est essentielle au mandat de surveillance réglementaire du CCRC et au renforcement de la confiance du public à l'égard de l'intégrité de l'information financière publiée par les sociétés ouvertes au Canada. Cela se reflète dans notre structure et nos pratiques d'affaires.

Le conseil d'administration a la responsabilité générale de superviser la gestion des activités et des affaires du CCRC. Tous les administrateurs sont nommés par le conseil des gouverneurs du CCRC (voir les catégories de membres ci-dessous pour plus de détails). Les règles du CCRC exigent que son conseil d'administration comprenne une combinaison d'expérience professionnelle en comptabilité, d'expérience non comptable et d'expérience en réglementation et surveillance de l'audit. Le conseil des gouverneurs s'assure que ces exigences et critères pour la nomination des membres du conseil d'administration soient respectés et cherche à diversifier les compétences et l'expérience de l'industrie ainsi qu'à assurer une représentation géographique et une représentation mixte.

Bien que le CCRC ne soit assujéti à aucune obligation législative ou juridique de fixer des objectifs en matière d'égalité entre les sexes, le conseil tient compte de la représentation des femmes dans sa recommandation de la composition de ses membres au conseil des gouverneurs et dans la dotation des postes de direction. En 2019, cinq membres du conseil d'administration sur dix étaient des femmes.

Benita Warmbold est devenue présidente du conseil, Sheryl Kennedy, vice-présidente, et Sheila Fraser et Kevin Kelly sont devenus administrateurs le 18 mars 2019. Renaud Caron a été nommé au conseil le 28 août 2019.

Conseil d'administration



Réunions annuelles du conseil d'administration

Treize réunions du conseil d'administration et des comités et une réunion de planification stratégique ont eu lieu pendant l'exercice financier qui a pris fin le 31 décembre 2019.

	Réunions du conseil d'administration	Réunions du comité d'audit et de gestion des risques	Réunions du comité des ressources humaines et de la gouvernance
Benita Warmbold*	5/5	3/3	4/4
Sheryl Kennedy*	5/5	4/4	3/3
Ian Bourne	5/5	S. O.	4/4
Renaud Caron**	2/2	S. O.	2/2
Julie Dickson	5/5	4/4	S. O.
Sheila Fraser***	4/4	S. O.	3/3
Guy Fréchette	5/5	4/4	S. O.
Bruce C. Jenkins	5/5	4/4	S. O.
Kevin Kelly***	4/4	3/3	S. O.
Alice Laberge	5/5	S. O.	4/4

* nombre de rencontres auxquelles le membre a participé depuis la date d'entrée en vigueur de son rôle

** s'est joint(e) au conseil d'administration du CCRC en août 2019

*** s'est joint(e) au conseil d'administration du CCRC en mars 2019



Rémunération des administrateurs

En 2019, les administrateurs ont reçu une rémunération de 48 000 \$ à titre d'honoraires fixes et de 1 500 \$ pour chaque réunion à laquelle ils ont assisté. Les honoraires fixes annuels du président de chaque comité étaient de 7 250 \$. Les honoraires fixes annuels du président du conseil d'administration s'élèvent à 175 000 \$, mais il ne touche pas d'honoraires pour les réunions auxquelles il participe.

La rémunération des administrateurs et du président du conseil d'administration est revue chaque année et ajustée si besoin en fonction d'une analyse de rémunération de groupe de pairs et de l'inflation. En novembre 2019, à la suite des recommandations d'un expert-conseil externe fondées sur une analyse comparative et d'une évaluation de la rémunération des administrateurs du CCRC, le conseil a augmenté les honoraires fixes des administrateurs à 50 000 \$ et ajouté un honoraire fixe de 7 500 \$ par année pour le vice-président, mesures qui sont entrées en vigueur en 2020.

Comités du conseil d'administration

Les deux comités permanents du conseil – comité d'audit et de gestion des risques et comité des ressources humaines et de la gouvernance – appuient activement le conseil dans son rôle de surveillance du CCRC.

Le comité d'audit et de gestion des risques aide le conseil à s'acquitter de ses obligations et responsabilités de surveillance en matière de budgétisation et de présentation de l'information financière, en matière de contrôle interne et en matière d'audit externe. Il fournit également des conseils et supervise les activités et les affaires du CCRC liées à la gestion des risques, y compris l'établissement de la tolérance au risque ainsi que l'identification et la surveillance des principaux risques et des stratégies d'atténuation des risques.

Le comité des ressources humaines et de la gouvernance autorise certains dossiers et examine les questions relatives aux ressources humaines, à la gouvernance d'entreprise, à la composition et à la relève du conseil, à la création et à la composition des comités, aux objectifs, au rendement et à la rémunération du directeur général et des autres dirigeants du CCRC et au contenu et à l'application des codes de déontologie du CCRC. Il supervise également l'évaluation annuelle du conseil, du président du conseil et des comités, et fournit des conseils et supervise les stratégies de gestion des talents du CCRC.

Catégories de membres

Le conseil des gouverneurs assume la responsabilité de la surveillance du CCRC et nomme ses administrateurs chaque année, ainsi que le président et le vice-président du conseil d'administration du CCRC. Il est composé du président des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM), du président de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, du président de l'*Autorité des marchés financiers*, du surintendant des institutions financières du Canada, d'un cinquième gouverneur choisi par les ACVM et d'une personne choisie par les cinq autres gouverneurs qui est un professionnel de la comptabilité et possède une expérience en matière de surveillance réglementaire de l'audit. Le conseil procède à une évaluation annuelle du rendement du CCRC par rapport à son mandat conformément à ses pratiques de gouvernance.

Les membres provenant d'un organisme provincial de réglementation de l'audit (les organismes provinciaux de réglementation de l'audit supervisent les cabinets d'audit dont l'ensemble des honoraires d'audit canadiens provenant d'émetteurs assujettis dans une province est d'au moins 7 millions de dollars par organisme provincial de réglementation de l'audit) et le conseil des gouverneurs votent sur toute modification proposée au règlement administratif du CCRC et reçoivent ses états financiers annuels. Les membres provenant d'un organisme provincial de réglementation de l'audit nomment l'auditeur externe du CCRC.



Indépendance

L'indépendance est un aspect essentiel de notre rôle. Le CCRC dispose de politiques et de procédures pour minimiser même l'apparence de conflits potentiels. Les postes de président du conseil et de directeur général sont distincts, et le directeur général n'est pas membre du conseil. Les membres du conseil d'administration sont indépendants et ne peuvent occuper des postes au sein de cabinets d'audit assujettis au CCRC ni avoir de liens importants avec ceux-ci. Ils doivent déclarer tout intérêt financier ou toute autre relation qui pourrait influencer ou sembler influencer sur leur indépendance ou leur objectivité, et ne reçoivent généralement aucune information permettant d'identifier les cabinets d'audit participants ou les émetteurs assujettis de la part de la direction.

Nos inspecteurs possèdent une expertise technique considérable en audit et en comptabilité, souvent acquise dans les grands cabinets comptables. Le CCRC a mis en place des exigences de disqualification complète pour déterminer les cabinets ou les émetteurs assujettis qu'un inspecteur peut inspecter et dans quelle situation. Nous interdisons aux inspecteurs du CCRC d'examiner les audits effectués par un cabinet auquel ils étaient auparavant associés à tout moment au cours des dix années précédentes. Pendant une période de cinq ans après leur adhésion au CCRC, il est également interdit aux inspecteurs de participer à la prise de décisions susceptibles d'avoir un effet direct ou indirect important sur un tel cabinet.

La ligne déontologique du CCRC est accessible sur notre site Web afin de permettre le signalement anonyme des questions relatives au CCRC, à ses employés, aux cabinets comptables que nous inspectons ou aux émetteurs assujettis canadiens. La politique de dénonciation de la ligne déontologique protège contre les représailles tout membre du personnel ou consultant qui signale un cas par l'intermédiaire de la ligne directe.



PROGRÈS EN MATIÈRE D'ENGAGEMENTS STRATÉGIQUES : LE FONDAMENT DE L'EFFICACITÉ RÉGLEMENTAIRE



PREMIER ENGAGEMENT STRATÉGIQUE

Cultiver une culture proactive, adaptative et novatrice qui rehausse notre efficacité réglementaire.

Faits saillants

- Avoir livré la première année d'un programme de formation pluriannuel pour l'ensemble de l'organisation mettant l'emphasis sur les technologies émergentes.
- Avoir entrepris un examen exhaustif et avoir commencé la mise en place des changements dans nos mécanismes de discipline et d'application de la réglementation.
- Avoir créé le poste de chef de la formation et de l'innovation afin d'améliorer le programme d'apprentissage formel et d'innovation.



DEUXIÈME ENGAGEMENT STRATÉGIQUE

Conduire des changements systémiques ciblés pour accélérer le progrès en matière de qualité de l'audit.

Faits saillants

- Avoir entièrement déployé des évaluations des systèmes de gestion de la qualité dans les quatre plus grands cabinets comptables du Canada.
- Avoir rencontré plus de 180 présidents de comité d'audit d'émetteurs assujettis de diverses capitalisations boursières et divers secteurs.
- Avoir coordonné sept forums sectoriels et coorganiser la table ronde de 2019 sur la qualité de l'audit au Canada en collaboration avec le Bureau du surintendant des institutions financières.
- Avoir fait progresser la sensibilisation des investisseurs.



TROISIÈME ENGAGEMENT STRATÉGIQUE

Incidence sur la façon dont l'audit de demain sera effectué et réglementé.

Faits saillants

- Avoir mis en place un plan d'action pour les technologies : embauché des experts supplémentaires en technologies de l'information, examiné la préparation des cabinets d'audit aux cyberrisques et entrepris l'évaluation des nouveaux outils technologiques actuellement mis en place par les cabinets d'audit.
- Avoir consulté les parties prenantes clés pour examiner des recommandations relatives à de grands enjeux comme la transparence et l'efficacité réglementaire du CCRC.
- Avoir maintenu les efforts pour obtenir l'accès aux documents de travail pour les audits effectués auprès de sociétés canadiennes cotées en bourse ayant des activités à l'extérieur du Canada. (Pour obtenir la liste détaillée des pays où le CCRC n'a pas accès aux dossiers, consultez notre site Internet www.cpab-ccrc.ca).
- Avoir obligé les cabinets d'audit à élaborer des plans d'action pour s'attaquer aux causes profondes des constatations relatives à la qualité de l'audit.



QUATRIÈME ENGAGEMENT STRATÉGIQUE

Influer sur la cohérence de la qualité de l'audit à l'échelle mondiale.

Faits saillants

- Avoir publié de l'information sur la qualité de l'audit à l'intention des comités d'audit; avoir encouragé des organismes de normalisation à innover et améliorer leur réactivité; et avoir fourni nos points de vue sur les domaines actuels et émergents comme les indicateurs de la qualité de l'audit (IQA), les audits du secteur des cryptoactifs, l'utilisation de l'analyse des données dans l'audit, les normes IFRS 9 et la responsabilité des auditeurs dans la détection et le signalement des fraudes et de la continuité de l'exploitation.
- Diriger des discussions au sein de l'International Forum of Independent Audit Regulators (IFIAR) sur la façon dont les organismes de réglementation des audits peuvent collaborer pour évaluer les outils technologiques émergents; collaborer avec d'autres membres du conseil d'administration de l'IFIAR pour examiner des changements à la structure du domaine de l'audit, de nouvelles normes et des exigences en matière d'indépendance.

Notre plan stratégique 2019-2021 complet est accessible à www.cpab-ccrc.ca.



FAITS SAILLANTS DE L'EXPLOITATION 2019

Informations sur la qualité de l'audit : évaluations annuelles de la qualité de l'audit pour 2019

Tous les cabinets comptables effectuant l'audit d'un émetteur assujéti canadien doivent s'inscrire auprès du CCRC. La législation sur les valeurs mobilières définit ce qu'est un émetteur assujéti; chacune des 13 commissions de valeurs mobilières du Canada tient à jour une liste des émetteurs assujétis dans son territoire de compétence. Au 31 décembre 2019, 267 cabinets comptables étaient inscrits auprès du CCRC; 95 de ces cabinets ne font actuellement aucun audit d'émetteur assujéti.

Chaque année, le CCRC procède à l'inspection de tous les cabinets qui auditent au moins 100 émetteurs assujétis. À l'heure actuelle, 14 cabinets de ce groupe auditent plus de 7 000 émetteurs assujétis. Ces cabinets, ou leurs filiales étrangères, auditent environ 99,5 % de tous les émetteurs assujétis selon leur capitalisation boursière.

Selon les constats découlant de nos inspections, nous formulons des recommandations obligatoires pour améliorer la qualité de l'audit et exigeons que le cabinet d'audit les mette en œuvre dans un délai défini – généralement 180 jours; ce délai est beaucoup plus court pour les constatations plus graves, en particulier lorsqu'il peut y avoir un retraitement potentiel des états financiers. Nos règles établissent un cadre de mesures correctrices et disciplinaires axées sur la correction, au niveau des cabinets et des dossiers d'audit, des déficiences constatées sur le plan de la qualité de l'audit (voir : « Aperçu des mesures disciplinaires du CCRC » à la page 21).

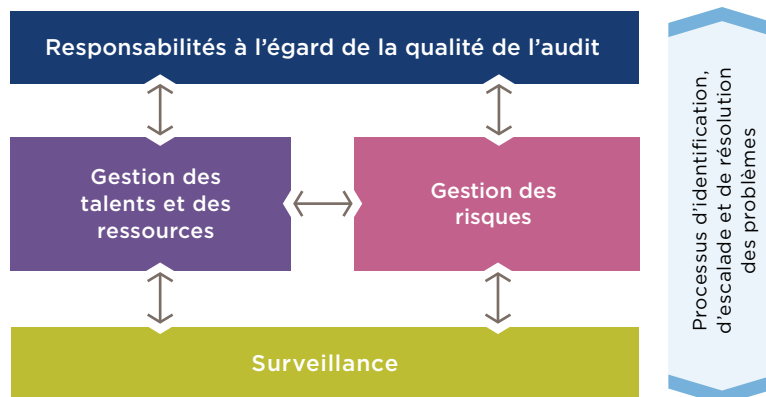
En 2019, le CCRC a inspecté 35 cabinets (32 en 2018) et 142 dossiers d'audit (139 en 2018).

Évaluations des systèmes de gestion de la qualité : renforcement de la qualité de l'audit

Le CCRC s'attend à ce que les cabinets disposent de systèmes de gestion des risques de qualité, mettent l'accent sur une gouvernance et une responsabilisation solides et déploient des professionnels hautement qualifiés possédant des compétences adaptées à l'industrie et aux champs d'expertise.

Conformément à cette attente, et dans le but d'accélérer les améliorations, le CCRC a développé sa méthodologie de surveillance de l'audit (en plus de ses inspections du dossier d'audit) afin d'évaluer l'efficacité des systèmes de gestion de la qualité des quatre plus grands cabinets comptables du pays (Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. et PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l.).

MODÈLE D'ÉVALUATION DES SYSTÈMES DE GESTION DE LA QUALITÉ DES CABINETS DU CCRC : CRITÈRES D'ÉVALUATION DE LA QUALITÉ



Progrès réalisé en 2019

En 2019, chaque cabinet a déployé des efforts considérables pour donner suite à nos observations relativement à son système de gestion de la qualité, notamment en le documentant, en y apportant des changements et, dans certains cas, en mettant en place de nouvelles mesures de contrôle et de nouveaux processus et en le reliant à nos critères d'évaluation. La marche à suivre pour mettre en place des systèmes robustes de gestion de la qualité demande du temps, et les cabinets se trouvent tous à des étapes différentes de maturité relativement au caractère formel de leurs systèmes, à la mesure dans laquelle leurs processus et mesures de contrôle existants sont conformes aux critères d'évaluation du CCRC et à la qualité des données disponibles pour démontrer que les mesures de contrôle identifiées sont efficaces.

En 2019, nos évaluations ont mis l'accent sur la documentation des processus des cabinets relativement aux critères du CCRC, sur l'examen des évaluations des risques faites par les cabinets, sur l'évaluation de la conception de leurs mesures de contrôle et, lorsque possible, sur les tests de cabinets visant à soutenir l'efficacité opérationnelle. Nous avons pris en compte l'objectif, les ressources, les méthodes, le type de risque, la fréquence et la solidité des processus ou mesures de contrôle relativement au risque, ainsi que la gravité des constatations se rapportant à chacune des mesures de contrôle.

Comme bon nombre des processus et mesures de contrôle des cabinets ont été mis en place en 2019 ou étaient toujours en cours de conception au moment de nos évaluations, les lacunes que nous avions précédemment identifiées n'avaient pas toutes été réglées, et les mesures de contrôle nouvellement mises en place n'ont pu être évaluées que pour leur conception, non pour leur efficacité opérationnelle. Nous présentons ci-dessous une plage pour nos évaluations par critère afin de démontrer les progrès que les cabinets ont réalisés dans certains domaines, tout en reconnaissant qu'il faudra du temps pour intégrer entièrement ces changements afin que les cabinets réalisent de manière systématique des audits de grande qualité.

PLAGES DE COTES DES SYSTÈMES DE GESTION DE LA QUALITÉ, PAR CRITÈRE

	Acceptable	Acceptable avec possibilités d'amélioration	À améliorer	Requérant des améliorations notables
Responsabilité				
Gestion des risques				
Gestion des talents et des ressources				
Surveillance				



ÉVALUATIONS PAR CRITÈRE DES SYSTÈMES DE GESTION DE LA QUALITÉ EN 2019

RESPONSABILITÉ À L'ÉGARD DE LA QUALITÉ DE L'AUDIT

Pourquoi est-ce important

Les rôles clairement définis, accompagnés de responsabilités en matière de qualité des audits au niveau de la direction et des équipes de mission, favorisent une culture de responsabilité et de reddition de comptes partagées qui encouragent la transmission des enjeux aux échelons supérieurs.

Évaluation du CCRC

Le CCRC a attribué une cote « **acceptable avec possibilités d'amélioration** » aux quatre cabinets. Nous avons observé des améliorations quant à la conception et à la communication des rôles et des responsabilités détaillés pour y inclure la responsabilité à l'égard de la qualité de l'audit (à tous les niveaux), et les cabinets mettent en place des changements organisationnels qui leur permettront de bâtir une culture plus axée sur la consultation et la collaboration.

Améliorations recommandées

Les cabinets continuent de concevoir et de peaufiner les rôles de leadership et de les intégrer à leurs processus de gestion du rendement. Dans le cas des contrôles et processus qui nécessitent la transmission d'enjeux aux échelons de direction, une structure formelle devrait remplacer les communications informelles.

GESTION DES RISQUES

Pourquoi est-ce important

Les politiques, procédures et mesures de contrôle robustes visant à cerner et surveiller les risques dans le portefeuille du cabinet et à y répondre appuient une prise de décisions éclairée, notamment l'acceptation initiale ou la décision de poursuivre le travail auprès de clients actuels. La surveillance et l'intervention des membres de la direction font en sorte que les clients qui sont des émetteurs assujettis se voient attribuer suffisamment de ressources dotées des aptitudes et de l'expérience appropriées, y compris des spécialistes.

Évaluation du CCRC

Les cotes attribuées par le CCRC allaient d'« **acceptable** » à « **acceptable avec possibilités d'amélioration** ». Parmi les critères du CCRC, les processus et mesures de contrôle de gestion des risques étaient les plus établis dans tous les cabinets, en particulier en ce qui a trait à la surveillance des risques et à la décision d'accepter de nouveaux clients ou de poursuivre le travail auprès de clients actuels.

Améliorations recommandées

Certains cabinets avaient de la difficulté à fournir des preuves pertinentes pour démontrer l'efficacité opérationnelle de leurs mesures de contrôle liées à l'identification et à l'examen de dossiers à risque élevé et à l'intervention sur ces mêmes dossiers, et avaient de la difficulté à faire des évaluations des renouvellements annuels.

ÉVALUATIONS PAR CRITÈRE DES SYSTÈMES DE GESTION DE LA QUALITÉ EN 2019

GESTION DES TALENTS ET DES RESSOURCES

Pourquoi est-ce important

Des mesures de contrôle et processus robustes appuyant la surveillance, par la direction du cabinet, des capacités et compétences des talents, aident à améliorer la rapidité et l'efficacité des interventions pour soutenir les équipes de mission lorsqu'il y a des changements dans la portée, les risques et la disponibilité du personnel, et des retards des clients. Il est essentiel que la direction intervienne de manière rapide et efficace afin d'appuyer l'exécution des audits de qualité par les équipes de mission.

Évaluation du CCRC

Les cotes attribuées par le CCRC allaient d'« **acceptable avec possibilités d'amélioration** » à « **requérant des améliorations notables** ». En général, les cabinets disposent de mesures de contrôle et de processus mûrs pour gérer les affectations et les réalignements en ce qui concerne les capacités et les compétences des associés d'audit et des premiers directeurs; cependant, les processus et mesures de contrôle liés aux directeurs, membres du personnel et spécialistes des audits sont moins robustes.

Améliorations recommandées

Certains cabinets ont conçu et mis en place de nouvelles mesures de contrôle pour les audits de fin d'exercice 2019 afin de répondre à ces lacunes, notamment une surveillance et une intervention plus rapide et plus formelle pour les membres d'équipe présentant un nombre excessif d'heures supplémentaires. La conception et l'efficacité de ces mesures de contrôle seront évaluées en 2020.

SURVEILLANCE

Pourquoi est-ce important

Les systèmes qui permettent à la direction de prendre connaissance de l'évolution des travaux d'audit et d'entreprendre rapidement la résolution des problèmes sont essentiels à la qualité des audits. Une supervision efficace comprend à la fois une surveillance par la direction et des mécanismes de transmission aux échelons supérieurs pour supporter les équipes de mission lorsque surviennent des situations qui pourraient nécessiter des ressources supplémentaires ou la décision de retarder la publication de l'opinion de l'auditeur.

Évaluation du CCRC

Les cotes attribuées par le CCRC allaient d'« **acceptable avec possibilités d'amélioration** » à « **requérant des améliorations notables** ». Tous les cabinets ont conçu ou conçoivent actuellement des systèmes offrant à la direction une plus grande visibilité sur le statut et les changements des risques au niveau de chacun des dossiers, ce qui permet au cabinet de déclencher des interventions au besoin.

Améliorations recommandées

Les mécanismes de transmission aux échelons supérieurs et de surveillance de certains cabinets devraient être formels afin de présenter suffisamment de preuves démontrant leur efficacité opérationnelle.



Pour la suite des choses

Nous nous attendons à ce que les systèmes de gestion de la qualité robustes et bien exécutés conduisent à une qualité durable des audits à long terme et améliorent l'uniformité générale de l'exécution des audits. Nous avons observé des améliorations au sein des systèmes de gestion de la qualité des cabinets par rapport à l'an dernier. Par contre, dans bien des cas, les constatations importantes découlant des inspections que nous avons effectuées dans des dossiers continuent d'indiquer la présence de déficiences dans les systèmes de gestion de la qualité des cabinets.

Dans son plan stratégique 2019-2021, le CCRC s'engage à évaluer le progrès des cabinets en fonction de ses inspections de dossiers et de son évaluation des systèmes de gestion de la qualité des cabinets au moyen de deux indicateurs :

1. Le pourcentage des systèmes de gestion de la qualité des cabinets dont la cote n'est pas inférieure à « acceptable avec possibilités d'amélioration » (mise en œuvre progressive avec une cible de 90 % des composantes des systèmes de gestion de la qualité des cabinets qui atteignent cette cote d'ici 2021).
2. Le pourcentage des dossiers d'audits inspectés sans constatation importante (avec une cible de 90 % des dossiers sans constatation importante d'ici 2021).

Nos évaluations des systèmes de gestion de la qualité en 2019 indiquent que la première cible est atteignable; les cabinets atteignent actuellement la cible de deux des quatre critères. Toutefois, il est important qu'ils continuent de faire évoluer leurs processus, de démontrer que leurs mesures de contrôle fonctionnent efficacement et de faire progresser leurs processus d'autoévaluation pour l'ensemble des critères d'évaluation du CCRC.

En ce qui concerne la deuxième cible, des améliorations sont nécessaires dans trois cabinets afin de réduire les constatations à un niveau acceptable.

SYSTÈMES DE GESTION DE LA QUALITÉ : ÉTABLIR UN DIALOGUE

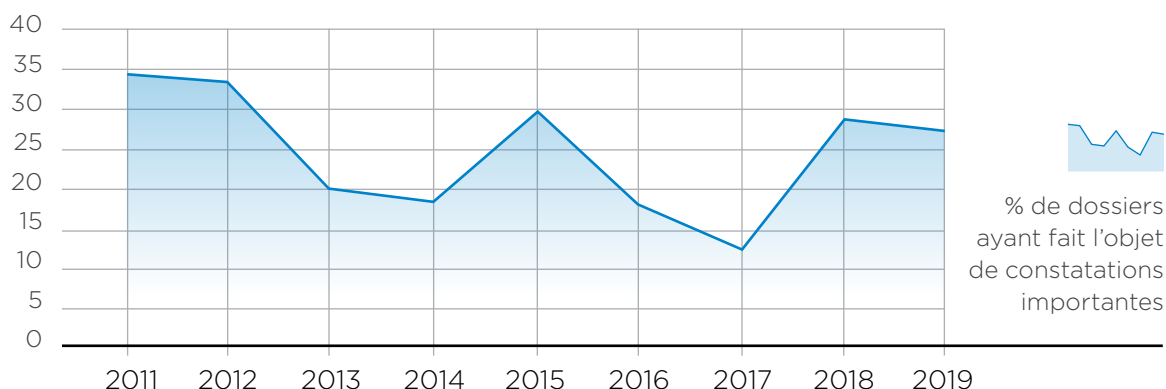
Afin d'améliorer le dialogue sur la façon dont les systèmes de gestion de la qualité d'un cabinet favorisent la qualité des audits, les comités d'audit pourraient se pencher sur les questions indicatives suivantes pour l'équipe de mission.

1. L'équipe d'audit s'attend-elle à consulter le bureau national du cabinet ou des experts externes à l'équipe de mission?
2. Si votre entreprise exerce ses activités dans un nouveau secteur ou un secteur émergent, comment l'auditeur s'assure-t-il que tous les risques pertinents pour les états financiers sont identifiés et atténués de manière appropriée?
3. Si le cabinet fait appel à des outils d'audit automatisés (analyse des données, apprentissage automatique, etc.), le cabinet dispose-t-il de suffisamment de ressources pour aider l'équipe de mission à mettre en œuvre et interpréter les résultats de ces outils afin de maintenir la qualité des audits?
4. Quelles mesures le cabinet a-t-il prises à l'échelle du cabinet et de l'équipe de mission pour aligner et réaligner le talent, lorsque nécessaire, pour répondre aux nouvelles circonstances ou changements des risques?
5. Comment le cabinet aide-t-il les équipes de mission de sorte que des talents possédant suffisamment de capacité et de compétences à tous les niveaux du personnel, y compris des experts et spécialistes sectoriels (c.-à-d. en évaluation, en fiscalité et en information), soient assignés pour exécuter des audits de qualité?

Évaluation des dossiers d'audit

Vingt-sept pour cent des dossiers que nous avons inspectés dans les 14 cabinets comptables évalués chaque année ont fait l'objet de constatations importantes (28 % en 2018).

CONSTATATIONS IMPORTANTES : ÉVOLUTION SUR LES NEUF DERNIÈRES ANNÉES

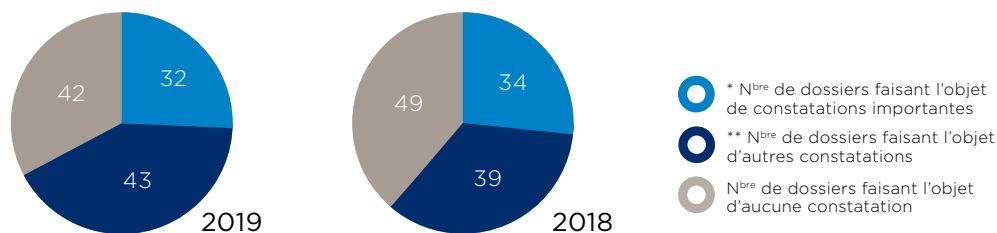


Le nombre total de constatations dans certains cabinets a subi les répercussions de l'augmentation du nombre d'émetteurs assujettis dans les secteurs des cryptoactifs et du cannabis, et des défis en matière d'audit qui y sont associés et qui n'ont pas été gérés de façon adéquate. En conséquence, nous avons inspecté 24 dossiers dans ces secteurs (13 en 2018) et fait des constatations importantes dans 14 de ces dossiers (8 en 2018). Les cabinets qui ont choisi d'auditer des émetteurs assujettis exerçant leurs activités dans ces secteurs doivent investir dans des outils, des formations et des ressources de sorte que les compétences nécessaires pour atteindre un niveau acceptable de qualité d'audit soient en place.

APERÇU DES INSPECTIONS ANNUELLES DE 2019

En 2019, le CCRC a inspecté 14 cabinets faisant l'objet d'une inspection annuelle (14 en 2018) et 117 dossiers de mission (122 en 2018), dont 32 ont fait l'objet de constatations importantes (34 en 2018). Des améliorations doivent être apportées par 11 cabinets en vue d'atteindre la cible de 90 % de dossiers sans constatations importantes.

- Quatre plus grands cabinets : 72 dossiers de mission; 12 dossiers ayant fait l'objet de constatations importantes.
- Dix autres cabinets évalués chaque année : 45 dossiers de mission; 20 dossiers ayant fait l'objet de constatations importantes.



*Constatations importantes – Une constatation importante découlant de l'inspection se définit comme une déficience importante dans l'application des normes d'audit généralement reconnues à un ensemble important d'opérations ou à un solde financier important, le cabinet d'audit devant alors réaliser des travaux d'audit supplémentaires pour étayer son opinion ou apporter des modifications importantes à sa stratégie d'audit. Le CCRC exige que les cabinets mettent en œuvre des procédures d'audit supplémentaires visant à vérifier qu'aucun retraitement des états financiers lié à une erreur significative n'était nécessaire, ou à démontrer qu'ils ont obtenu des éléments probants suffisants et appropriés à l'appui d'un poste important du bilan ou d'un ensemble important d'opérations pour étayer leur opinion d'audit.

**Autres constatations – Une déficience relevée dans l'application des normes d'audit généralement reconnues à un poste important du bilan ou à un ensemble important d'opérations, et pour laquelle le CCRC est en mesure de conclure, sans qu'il soit nécessaire que l'équipe de mission mette en œuvre des procédures supplémentaires à l'appui de son opinion, qu'il est peu probable qu'elle entraîne une anomalie significative. Ces constatations, bien qu'elles ne soient pas significatives, soulignent les aspects à améliorer.



Résultats propres aux cabinets

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Le CCRC a inspecté 72 dossiers d'audit (80 en 2018) dans les quatre plus grands cabinets comptables du Canada – Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. et PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l., – dont 12 ont fait l'objet de constatations importantes (16 en 2018). Les résultats de trois des cabinets, notamment les deux pour lesquels on avait observé d'importantes constatations en 2018, se sont améliorés en 2019 : un cabinet a atteint la cible de 90 % de dossiers sans constatations importantes pour chacune des deux années et l'on a observé plus de constatations importantes pour un autre des cabinets par rapport à l'année dernière.

Les deux cabinets dont le nombre de constatations était plus élevé en 2018 ont suivi les recommandations du CCRC et ont créé ou mis à jour des plans d'action détaillés afin de régler leurs problèmes de qualité. La mise en place fructueuse d'initiatives à long terme, notamment des améliorations prévues aux systèmes de gestion de la qualité du cabinet, sera essentielle pour une amélioration durable de la qualité de l'audit.

Le cabinet qui présentait une augmentation du nombre de constatations en 2019 avait atteint la cible de 90 % de dossiers sans constatations importantes l'année précédente. Le CCRC a recommandé que le cabinet fasse une analyse des liens de causalité relativement aux constatations de cette année afin d'identifier les facteurs sous-jacents ayant une incidence sur la qualité des audits et examine leurs répercussions sur l'efficacité de ses systèmes de gestion de la qualité afin de définir des mesures précises pour répondre aux constatations de cette année.

Des corrections ont été apportées ou sont en cours dans les cabinets; aucun retraitement n'a été nécessaire depuis notre rapport annuel de 2018. Lorsqu'un retraitement est nécessaire, le cabinet collabore avec l'émetteur assujéti concerné et son conseiller juridique en valeurs mobilières de sorte que le retraitement puisse être effectué le plus rapidement possible, soit habituellement au cours du trimestre qui suit.

BDO s.r.l./S.E.N.C.R.L., Davidson & Company LLP, DMCL LLP, Grant Thornton LLP, Manning Elliott LLP, McGovern Hurley LLP, MNP S.E.N.C.R.L./s.r.l., Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L., RSM Canada LLP, Smythe LLP

En 2019, le CCRC a inspecté 45 dossiers d'audit (42 en 2018) de ces dix cabinets inspectés annuellement; 20 de ces dossiers présentaient des constatations importantes (17 en 2018). Douze de ces 20 constatations importantes portaient sur les secteurs des cryptoactifs et du cannabis et ont entraîné des résultats d'inspection inacceptables pour quatre cabinets. Ces cabinets présentaient des constatations importantes dans plus de 50 % des dossiers inspectés en 2019 et en 2018. Nous avons recommandé à ces cabinets d'apporter certaines mesures pour parvenir à produire des audits d'une qualité acceptable.

Quatre autres cabinets présentaient des constatations importantes dans plus de 25 % des dossiers inspectés en 2019 et en 2018. Ces cabinets doivent en faire davantage pour comprendre les facteurs sous-jacents qui expliquent les constatations importantes découlant de l'inspection et définir des mesures ciblées qui garantiront des audits d'une qualité uniforme élevée à l'échelle de leurs activités d'audit d'émetteurs assujétis.

Le CCRC continuera de surveiller le progrès des huit cabinets dans le traitement et la résolution des facteurs qui ont eu une incidence sur leurs résultats d'inspection respectifs pour 2019. Des recommandations particulières d'amélioration ont été fournies à chacun de ces cabinets, ainsi que des mesures comprenant la conduite d'une analyse poussée des causes profondes des constatations d'inspection, de la formation et une supervision accrues, l'embauche de plus de personnel ou de personnel expérimenté, des examens de la qualité supplémentaires et la conduite de plans d'action en lien avec la qualité de l'audit. Nous encourageons ces cabinets à commencer l'application des nouvelles normes internationales de gestion de la qualité.

L'incapacité de mettre en œuvre nos recommandations et d'améliorer la qualité de l'audit se traduira par des mesures réglementaires plus sévères et pourrait donner lieu aux mesures correctrices décrites dans la section Aperçu des mesures disciplinaires du CCRC à la page 21 du présent rapport.

Deux cabinets ont continué d'afficher des résultats d'inspection stables et n'ont pas présenté de constatation importante en 2019 et en 2018 ou en ont présenté une.



Ces dix cabinets représentent environ 1 % des émetteurs assujettis canadiens en termes de capitalisation boursière (environ 1 650 sociétés ouvertes). Deux retraitements d'états financiers ont été demandés depuis notre rapport annuel de 2018.

Cabinets inspectés non annuellement

Le CCRC a identifié 15 dossiers (8 en 2018) présentant des constatations importantes parmi les 25 dossiers inspectés (18 en 2018) au sein des 21 cabinets inspectés non annuellement en 2019 (18 en 2018). Cinq des dossiers inspectés faisaient partie du secteur du cannabis, et quatre d'entre eux présentaient des constatations importantes. Aucun retraitement d'états financiers n'a été demandé depuis notre rapport annuel de 2018.

Le CCRC met en œuvre une méthode d'inspection sur mesure afin d'évaluer les systèmes de gestion de la qualité des cabinets inspectés non annuellement. Les constatations d'inspection courantes et les facteurs de causalité possibles de ces constatations sont intégrés à notre analyse des risques de ces cabinets et des sociétés qu'ils audient. Cela facilite la sensibilisation proactive afin de comprendre comment les cabinets gèrent ces risques et d'entreprendre des interventions stratégiques au moyen d'inspections de dossiers choisis.

Si nos recommandations ne sont pas mises en place ou que le nombre de constatations importantes demeure inacceptable, nous prendrons des mesures réglementaires plus sévères, telles que décrites dans la section Aperçu des mesures disciplinaires du CCRC à la page 21 du présent rapport. Les mesures prises à l'égard de certains cabinets comprennent des restrictions limitant l'acceptation de nouveaux émetteurs assujettis, l'amélioration requise des examens du contrôle de la qualité des missions ou des examens en cours, l'exigence d'entreprendre des formations supplémentaires concernant des sujets précis en lien avec la comptabilité ou l'audit et des plans d'action requis visant l'amélioration de la qualité de l'audit et l'embauche d'autres ressources.

Constatations d'inspection courantes

Secteurs émergents

Les auditeurs doivent mettre au point des procédures d'audit qui répondent aux risques liés aux secteurs émergents, notamment une croissance rapide et des cultures novatrices; bon nombre de procédures traditionnelles d'audit peuvent être moins efficaces dans ces types d'environnements économiques.

En novembre 2019, le CCRC a publié un document intitulé [La pratique de l'audit dans le secteur des cryptoactifs](#), qui décrit les cinq principales lacunes des dossiers de mission dans ce secteur et a mis en lumière les difficultés techniques qui doivent être surmontées.

Les constatations découlant des inspections d'entreprises de cannabis étaient principalement liées à une compréhension insuffisante d'ententes commerciales complexes. L'estimation de la juste valeur des actifs biologiques est complexifiée par l'incertitude du marché et la volatilité relative au volume et au prix des ventes attendues – les montants de la juste valeur sont souvent hautement sensibles aux changements relativement mineurs de ces données clés, et les auditeurs n'évaluent pas toujours bien leur incidence potentielle.

L'audit des estimations représente toujours un défi

Plus de la moitié des constatations importantes en 2019 étaient liées à l'audit d'estimations. Les auditeurs n'ont pas adéquatement tenu compte des risques liés à l'audit de montants d'états financiers qui ne pouvaient pas être directement observés. Des modifications aux normes d'audit visant à aider les auditeurs à mieux répondre aux risques entreront en vigueur pour les audits d'exercices financiers à compter du 15 décembre 2019 ou après cette date.

L'évaluation des montants des états financiers devant être comptabilisés à leur juste valeur représente toujours un défi pour les auditeurs. Nous l'avons le plus souvent observé dans les audits des estimations de la juste valeur des actifs acquis, des passifs pris en charge et des contreparties non monétaires transférées lors de regroupements d'entreprises. La juste valeur des actifs et des investissements biologiques faisait aussi l'objet de constatations courantes, comme mentionné précédemment.

À l'instar des années précédentes, l'audit des produits comptabilisés selon le pourcentage des travaux terminés demeure une source de préoccupations; nous trouvons que certains auditeurs n'obtiennent pas de preuves suffisantes et appropriées pour soutenir l'estimation de l'état d'avancement.



Répondre aux changements dans l'environnement commercial

En raison de l'environnement commercial actuel, les entreprises doivent constamment faire évoluer la nature de leurs produits et services ou de leurs activités à l'interne. Les constats découlant de nos inspections portent souvent sur des domaines où s'est produit un changement important au niveau de l'émetteur assujéti pendant l'année. Par exemple, une entreprise pourrait décider qu'il est plus efficace de dénombrer de petites parties de ses stocks tout au long de l'année plutôt que d'en dresser un inventaire complet à un moment précis. Afin de répondre à ce changement dans les processus commerciaux, l'auditeur doit mettre en pratique des procédures d'audit différentes et le faire tout au long de l'année. Des constatations importantes ont découlé des inspections lorsque les auditeurs n'ont pas apporté les changements appropriés aux procédures d'audit.

PORTÉE DES INSPECTIONS DE 2019

Comment le CCRC choisit-il les dossiers à examiner

La méthodologie fondée sur les risques que le CCRC utilise pour sélectionner les dossiers à inspecter (et les diverses sections de ceux-ci) ne vise pas à obtenir un échantillon représentatif des travaux d'audit qu'un cabinet réalise. Le CCRC oriente plutôt sa sélection en fonction des aspects de l'audit présentant un risque élevé pour les sociétés ouvertes les plus complexes ou selon les secteurs à l'égard desquels le cabinet semble avoir une expertise limitée, ce qui augmente la probabilité de détecter des problèmes liés à la qualité de l'audit. Nos inspections ne portent pas sur tous les aspects de chacun des dossiers d'audit et ne sont pas conçues pour cibler les aspects où les auditeurs ont accompli un travail conforme ou supérieur aux normes. Les résultats ne doivent pas être extrapolés à l'ensemble de la population faisant l'objet de l'audit, mais doivent plutôt être considérés comme une indication de la façon dont les cabinets gèrent les aspects les plus difficiles.

Cabinets inscrits

Au 31 décembre 2019, 267 cabinets d'audit étaient inscrits à titre de cabinet d'audit participant auprès du CCRC. Au cours de l'année, vingt-trois nouveaux cabinets se sont inscrits (cinq cabinets canadiens et 18 cabinets étrangers). Vingt-huit cabinets ont mis fin à leur inscription au CCRC, et l'inscription d'un cabinet a été résiliée en raison du non-respect des exigences administratives. Les cabinets d'audit qui participent volontairement au Protocole de communication des constatations de l'inspection du CCRC par les cabinets d'audit aux comités d'audit (le protocole) communiquent au comité d'audit de leurs émetteurs assujettis les constatations importantes découlant de l'inspection du dossier qui les concerne. Une constatation importante découlant de l'inspection est une déficience importante dans l'application des normes d'audit généralement reconnues à un ensemble important d'opérations ou à un solde financier important, le cabinet d'audit devant alors réaliser des travaux d'audit supplémentaires pour étayer son opinion ou apporter des modifications importantes à sa stratégie d'audit. Des 14 cabinets inspectés annuellement, 12 participent au protocole – une liste complète est accessible sur le site www.cpab-ccrc.ca.

Comment les cabinets abordent-ils les constatations du CCRC

La majorité des constatations découlant des inspections que le CCRC a menées en 2019 a nécessité la mise en œuvre de procédures d'audit supplémentaires de la part des cabinets d'audit afin de vérifier qu'aucun retraitement des états financiers lié à une erreur significative n'était nécessaire. Les autres constatations ont nécessité des ajouts considérables au dossier d'audit afin de démontrer que le cabinet avait obtenu des éléments probants suffisants et appropriés à l'appui d'un poste important du bilan ou d'un ensemble important d'opérations. Pour les 14 cabinets inspectés chaque année, deux retraitements d'états financiers ont été demandés depuis notre rapport annuel de 2018, soit 1 % des dossiers inspectés (cinq retraitements ou 4 % des dossiers inspectés en 2018).

APERÇU DES MESURES DISCIPLINAIRES DU CCRC

Tout au long de son cycle d'inspection, le CCRC s'investit activement auprès des cabinets de façon à ce que les enjeux relevés soient réglés sans attendre. Nos règles établissent un cadre de mesures correctrices et disciplinaires axées sur la correction, au niveau des cabinets et des dossiers d'audit, des déficiences constatées sur le plan de la qualité de l'audit. Nous sommes ainsi à même d'intervenir rapidement lorsque nous croyons que des travaux supplémentaires permettant d'étayer l'opinion d'audit doivent être réalisés. Par exemple, le CCRC applique le principe selon lequel dans les 10 jours de la détection d'une déficience dans un dossier d'audit, il doit en informer le cabinet concerné en lui accordant un délai de 10 jours pour mettre en œuvre son plan de correction. Le CCRC s'attend à ce que les cabinets corrigent les déficiences détectées dans leurs dossiers d'audit avant la publication par les émetteurs assujettis concernés de leur prochain rapport trimestriel ou avant la prochaine réunion de leur comité d'audit.

Le CCRC a également le pouvoir d'amorcer une enquête lorsqu'il considère qu'une violation peut s'être produite et qu'il souhaite recueillir des informations et obtenir la coopération du cabinet à l'égard de ces questions. Au sens des règles du CCRC, un cas de violation consiste en : i) un acte ou une omission entraînant une violation des règles du CCRC ou des normes des comptables professionnels agréés; ii) le défaut de superviser et d'empêcher une personne de commettre de telles violations; iii) le défaut de coopérer dans le cadre d'une inspection ou d'une enquête; ou iv) le défaut de se conformer à une exigence, une restriction ou une sanction imposée par le CCRC. Aucune enquête n'a été menée en 2019.

Que se passe-t-il lorsqu'un cabinet ne montre pas d'amélioration?

Si un cabinet ne s'améliore pas, le CCRC a le pouvoir de lui imposer trois types de mesures disciplinaires : des exigences, des restrictions ou des sanctions. Il peut aussi publier son nom et l'empêcher d'auditer des sociétés ouvertes. Le CCRC s'assure ainsi que les cabinets interviennent rapidement et prennent les mesures qui s'imposent pour régler les déficiences détectées. Finalement, lorsque le CCRC impose à un cabinet une mesure disciplinaire en lien avec une défaillance de son système de contrôle qualité et que le cabinet ne corrige pas cette défaillance à la satisfaction du CCRC dans les délais prescrits, le cabinet doit en informer le comité d'audit de tous ses clients qui sont des émetteurs assujettis.

L'imposition d'exigences suppose généralement que le CCRC exige du cabinet qu'il adopte certaines mesures afin qu'il modifie ses pratiques d'audit, dans une optique d'amélioration de la qualité de l'audit. Ces exigences ne sont généralement pas rendues publiques, à moins que les commissions de valeurs mobilières exigent d'être informées. Si une inspection de suivi effectuée auprès d'un cabinet d'audit visé par des exigences révèle que celui-ci n'a pas fait de progrès sur le plan de la qualité de l'audit, ou si le CCRC considère que la piètre performance du cabinet ou le degré de gravité de ses lacunes en matière de qualité de l'audit le justifie, il peut lui imposer des restrictions.

Les restrictions imposées par le CCRC ont pour effet de limiter d'une manière ou d'une autre le cabinet d'audit dans ses pratiques professionnelles. Dans ce cas, le CCRC en avise tout particulièrement les commissions de valeurs mobilières, en plus de transmettre les informations prescrites par le Règlement 52-108, le cas échéant. S'il s'avère que le cabinet d'audit visé par des mesures disciplinaires accuse toujours un retard au chapitre de l'amélioration de la qualité de l'audit, ou s'il affiche au départ un comportement inacceptable, le CCRC peut être amené à lui imposer des sanctions.

De telles sanctions peuvent avoir pour effet de restreindre considérablement les pratiques professionnelles du cabinet et de le contraindre à en informer le comité d'audit de ses clients qui sont émetteurs assujettis. Le CCRC doit également en informer les commissions de valeurs mobilières.

Le pouvoir du blâme public

L'autorité qu'a le CCRC d'imposer une exigence, une restriction ou une sanction comprend un blâme public dans le cas où il considère qu'un cabinet a commis une violation. Les blâmes publics sont en fait une déclaration publique claire de désapprobation à l'égard de la conduite d'un cabinet. Bien que le CCRC n'a pas encore fait de blâme public à l'égard d'un cabinet d'audit



participant, il peut imposer cette sanction lorsqu'elle est commensurable aux circonstances du cas. Le CCRC tient compte de la gravité de la violation, de la réponse du cabinet et du risque de préjudice pour le public investisseur.

Un blâme public peut être publié sur le site Web du CCRC, ou, dans les cas graves, annoncé par l'entremise d'un communiqué de presse. Le CCRC ne prononcerait un blâme public qu'en respectant les obligations de confidentialité imposées par ses règles ou par la loi. Le CCRC ne nommera aucun individu, sauf dans les cas où les noms font partie du nom du cabinet d'audit participant. Le CCRC ne partagera aucun renseignement précis sur un émetteur assujéti, ni sur les activités, les affaires ou la santé financière d'un cabinet d'audit participant ou du client dudit cabinet.

Les cabinets d'audit participants ont le droit de déposer une demande d'audience de révision avant qu'un blâme public ne soit prononcé, comme c'est le cas pour toutes les exigences, restrictions ou sanctions.

Mesures disciplinaires de 2019

En date du 31 décembre 2019, le CCRC avait imposé des exigences à un cabinet (trois en 2018), tandis qu'un autre avait fait l'objet de restrictions (deux en 2018). Dans le cas des deux cabinets qui se sont vu imposer des exigences ou des restrictions, le CCRC a limité l'acceptation de nouveaux émetteurs assujétis pour les deux cabinets et a exigé pour un ou les deux cabinets des revues des contrôles de qualité renforcées des dossiers ou des revues de dossiers en cours d'exécution, que certains cabinets entreprennent des formations additionnelles concernant des sujets précis en audit ou en comptabilité, qu'ils mettent en place des plans d'action pour améliorer la qualité de l'audit et qu'ils envisagent d'embaucher des ressources supplémentaires. Aucune sanction n'a été appliquée en 2019.

Dans quelles circonstances un cabinet peut-il déposer une demande de révision?

Un cabinet peut déposer une demande de révision dans les trois situations suivantes : 1) le CCRC souhaite rendre publiques les faiblesses, déficiences et recommandations relatives au système de contrôle qualité ou bien des déficiences touchant des missions particulières qui n'ont pas été traitées ou corrigées à sa satisfaction; 2) le CCRC recommande l'imposition d'exigences, de restrictions et de sanctions dans un cas de violation; 3) quand des enquêtes se rapportent au rejet par le CCRC d'une demande d'adhésion.

Aucune procédure de révision n'a été menée en 2019.

Conversation avec nos parties prenantes

La responsabilité de la qualité durable des audits revient à toutes les parties prenantes participant à l'audit, y compris les auditeurs, les comités d'audit et les membres de la direction. Afin que les questions liées à la qualité des audits restent une priorité, le CCRC a poursuivi ses discussions avec les principales parties prenantes et a présenté ses points de vue et réflexions afin de contribuer à l'accélération des améliorations en matière de qualité, en mettant l'accent sur les comités d'audit.

En 2019, les dirigeants du CCRC ont rencontré plus de 180 administrateurs de sociétés ouvertes de divers secteurs et de diverses tailles. En outre, la direction a un impact considérable sur l'exécution d'audits de grande qualité; par conséquent, plusieurs de nos discussions ont eu lieu avec le chef des finances ou d'autres principaux cadres du domaine des finances de la société. Nous avons organisé sept tables rondes pour les comités d'audit à Vancouver, Calgary, Toronto et Montréal pour les secteurs de l'exploitation minière, de l'énergie, de l'immobilier et des banques et assurances, afin de soutenir le rôle de ces parties prenantes importantes.

180 administrateurs de sociétés ouvertes

7 tables rondes sur les comités d'audit



Pendant l'année, nous avons mis en œuvre une stratégie visant à consulter les investisseurs de manière plus proactive, dans le cadre de laquelle nous avons entrepris des discussions avec plusieurs investisseurs institutionnels et organismes d'investissement.

En plus d'avoir organisé des rencontres et des événements, en 2019, nous avons publié nos réflexions et points de vue sur plusieurs questions liées à la qualité des audits, notamment les secteurs et technologies actuels et émergents comme le secteur des cryptoactifs et l'utilisation de l'analyse des données dans les audits. Afin de favoriser l'utilisation élargie des indicateurs de la qualité de l'audit par les auditeurs, les membres de la direction et les comités d'audit, le CCRC a publié les principales leçons apprises au sujet de leur utilisation et de leurs avantages.

Nous avons également examiné le rôle des auditeurs dans la détection de la fraude et le signalement de la continuité de l'exploitation. Afin de fournir un point de départ à nos travaux, nous avons réalisé des examens thématiques des responsabilités des auditeurs dans ces deux domaines pendant l'année 2019. Ces examens consistaient notamment à évaluer les discussions sur les risques de fraude, l'évaluation des risques et les réponses aux risques évalués faites par l'auditeur dans plus de 100 dossiers inspectés. Nous avons publié nos premières observations relativement à ces deux examens au début de 2020.



TABLE RONDE DE 2019 SUR LA QUALITÉ DE L'AUDIT AU CANADA

De nouveaux risques et de nouvelles possibilités continuent d'émerger dans le secteur de l'audit des sociétés ouvertes. En octobre 2019, le CCRC et le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) ont organisé la première table ronde sur la qualité de l'audit au Canada afin d'explorer des façons d'améliorer la confiance du public à l'égard de la qualité des audits. Plus de quarante leaders en expertise comptable et en réglementation se sont rassemblés pour partager des façons de favoriser la stabilité continue du système financier. Le CCRC et le BSIF ont mis sur pied des équipes réunissant plusieurs parties prenantes qui se concentreront sur quatre mesures prioritaires :

1. Concevoir un forum dans le but d'accélérer notre capacité, tous ensemble, à cerner les enjeux naissants et à aborder, avec souplesse et rapidité, les risques et les défis découlant des secteurs novateurs ou émergents ou des tendances émergentes dans le contexte général de l'information financière communiquée par les sociétés (y compris la comptabilité, la présentation de l'information et l'audit).
2. Étudier ce qui peut être amélioré pour que les directions, les comités d'audit, les auditeurs, les organismes de normalisation et les organismes de réglementation puissent prévenir et déceler la fraude d'entreprise.
3. Explorer les mesures que les parties prenantes concernées pourraient prendre pour réduire les faillites « surprises », notamment évaluer si les normes actuelles (en matière d'audit, de comptabilité et d'information financière communiquée par les sociétés) sont adéquates et si davantage d'informations communiquées par les sociétés, de normes, de procédures et de formation sont nécessaires.
4. Examiner les obstacles à l'application du scepticisme professionnel par les auditeurs et élaborer un plan d'action comprenant des mesures pouvant être prises pour accroître le scepticisme professionnel dans le domaine de l'audit au Canada, y compris des mesures pouvant être prises par les auditeurs, la direction, les comités d'audit, les instances de normalisation et les autorités de réglementation.

Influer sur la cohérence de la qualité de l'audit à l'échelle mondiale

Le CCRC a poursuivi son engagement à influencer sur la qualité de l'audit à l'échelle mondiale dans le cadre de son plan stratégique 2019-2021, notamment en améliorant sa capacité d'accéder aux travaux d'audit des émetteurs assujettis canadiens effectués à l'étranger, en misant sur sa présence internationale à titre de chef de file faisant autorité en matière de qualité de l'audit et en collaborant avec les organismes de réglementation internationaux.



Le CCRC participe activement aux enjeux et aux politiques liés à l'audit à l'échelle internationale par l'entremise de son leadership au sein de l'International Forum of Independent Audit Regulators (IFIAR) et de ses publications.

En 2020, le CCRC continuera d'affecter des ressources afin de soutenir activement l'IFIAR. L'une des principales priorités du CCRC, à titre de membre du groupe de travail de l'IFIAR sur les technologies, consistera à mettre en place des méthodes permettant d'évaluer les outils d'analyse des données, d'intelligence artificielle et d'autres outils technologiques utilisés par les auditeurs.

Former l'équipe de l'avenir

Le CCRC poursuit la mise en œuvre de sa stratégie en matière de gestion de talents pour appuyer l'exécution de son plan stratégique 2019-2021. Nos employés, ainsi que leurs connaissances, compétences et expériences professionnelles, sont essentiels à notre efficacité en tant qu'organisme de réglementation en matière d'audits.

Investir dans les compétences et favoriser le perfectionnement professionnel et personnel de notre équipe ont été des composantes essentielles de l'approche du CCRC en matière de talent en 2019. Nous avons créé un nouveau poste de chef de la formation et de l'innovation, dont le titulaire est responsable de la stratégie du CCRC en matière d'apprentissage et de la progression de notre culture d'innovation. Nous avons offert, par l'entremise d'experts en la matière provenant de l'interne et de l'externe, des formations sur des enjeux clés en matière de qualité des audits, notamment les problèmes liés aux audits soulevés par les secteurs émergents, l'utilisation des technologies dans le cadre des audits et les compétences en affaires.

Nous avons augmenté de 10,2 % le nombre de nos employés. Nous avons mis à profit les postes vacants et les nouveaux postes qui ont été créés pour élargir et diversifier nos compétences et notre expérience afin de répondre aux besoins actuels et prévisibles, comme la formation et l'innovation, la discipline et l'application des règlements, ainsi que les technologies.

La diversité en milieu de travail et la diversité des genres sont au cœur de la culture du CCRC, et nous visons à attirer, perfectionner et retenir les employés les plus compétents provenant de milieux diversifiés. En 2019, les membres de minorités visibles représentaient 33 % de notre personnel (24 % en 2018). Le pourcentage de femmes faisant partie de notre équipe de direction a augmenté, passant à 60 % (44 % en 2018).

Comme nous reconnaissons l'importance de gérer de manière stratégique les risques et la concurrence pour l'obtention des meilleurs talents, nous avons peaufiné nos travaux de planification de la relève et de perfectionnement de la direction.

Nos collectivités

Le CCRC attache une grande importance à la santé et au bien-être des collectivités. Nos employés sont engagés, à titre personnel ou professionnel, dans diverses activités dans le cadre desquelles ils contribuent à améliorer le milieu de vie de ces collectivités.

Dans le cadre du programme « La collectivité, ça compte », les membres du personnel du CCRC font annuellement don de leur temps à un organisme de bienfaisance local de leur choix, à la fois individuellement et à l'échelle de l'organisation. En 2019, nous avons lancé une campagne visant à accroître la sensibilisation au sujet de la santé mentale par l'entremise de séances d'information et nos employés ont participé au programme de dons de bienfaisance du CCRC et aux activités de collecte de fonds consacrées à cette cause. De plus, les membres du personnel du CCRC partout au pays ont fait du bénévolat dans leurs banques alimentaires locales.





CCRC | LA COLLECTIVITÉ, ça compte

En 2020, le CCRC continuera d'appuyer la sensibilisation à l'égard de la santé mentale à l'aide de collectes de fonds, de formation à l'interne et de mesures favorisant un milieu de travail sain, sécuritaire et inclusif.



RAPPORT DE GESTION

Aperçu

Le CCRC est un organisme indépendant à but non lucratif sans capital-actions, constitué en vertu du droit fédéral. Depuis sa constitution en 2003, le CCRC renforce la confiance du public dans l'intégrité de l'information financière publiée par les sociétés ouvertes au Canada, par une réglementation efficace et par la promotion d'audits indépendants de qualité. Le Règlement 52-108 des Autorités canadiennes en valeurs mobilières exige que les auditeurs des états financiers des émetteurs assujettis canadiens soient membres en règle du CCRC.

Notre travail de base combine l'évaluation annuelle des systèmes de gestion de la qualité des cabinets et l'inspection des dossiers d'audit fondée sur le risque, soit directement, soit en collaboration avec d'autres organismes de réglementation au Canada et à l'étranger.

Le présent rapport de gestion, préparé en date du 11 février 2020, constitue un examen des résultats des activités du CCRC pour l'exercice clos le 31 décembre 2019. Il doit être lu à la lumière des états financiers audités de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et des notes y afférentes qui ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Il comprend également les perspectives pour 2020, les principaux risques et incertitudes qui pourraient avoir une incidence sur l'organisation et de l'information prospective qui décrit le budget, les estimations et les prévisions du CCRC. L'information prospective se remarque par l'utilisation de la terminologie conditionnelle ou prospective, comme les budgets, les estimations, les prévisions, la volonté et le devoir.

L'information prospective comporte des risques et des incertitudes et reflète l'opinion du CCRC à la date du présent rapport. L'information prospective est fondée sur des hypothèses et des estimations, y compris le moment du recrutement, les exigences de déplacement qui dépendent de la sélection des dossiers à inspecter et l'ampleur des déplacements internationaux pour les inspections des auditeurs des composantes. Les produits ont été évalués en fonction des honoraires d'audit déclarés par les cabinets participants, sous réserve d'un examen interne par le CCRC. Les résultats réels peuvent différer de l'information prospective.

Tous les montants sont exprimés en dollars canadiens.



Résultats des activités

Le CCRC s'engage à assurer une gestion financière prudente et à innover dans la façon dont il s'acquitte de son mandat de réglementation. Notre environnement opérationnel actuel continue d'apporter des changements technologiques importants qui ont des répercussions à la fois sur les cabinets d'audit que nous réglementons et sur notre efficacité en tant qu'organisme de réglementation. En conséquence, le CCRC investit dans des applications de technologie de l'information, en améliorant les compétences du personnel existant et en recrutant de nouveaux employés pour obtenir les nouvelles compétences nécessaires.

Principales données financières

(en milliers de dollars)	Exercice clos le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018
Total des produits tirés des cotisations	17 030 \$	16 750 \$
Revenu de placements	168	120
Charges de personnel	12 413	11 236
Autres charges d'exploitation (nettes des autres produits)	4 924	4 319
Excédent des produits sur les charges (charges sur les produits)	(139)	1 315
Trésorerie et placements	8 342	7 886
Total des actifs	10 286	9 485
Total des passifs	2 787	1 848
Actif net	7 498	7 637

La diminution observée dans notre excédent des produits sur les charges en 2019 est conforme à notre budget, qui reflète une augmentation du nombre d'employés et des dépenses en technologies de l'information.

Produits

Le CCRC tire ses produits des émetteurs assujettis canadiens. Chaque année, le CCRC perçoit une cotisation des cabinets d'audit participants qu'ils facturent à leur tour à leurs clients émetteurs assujettis. Ces cotisations servent à recouvrer les frais d'exploitation annuels du CCRC et à constituer une réserve suffisante pour parer aux éventualités.

Les produits des cotisations annuelles de participation ont augmenté de 1,7 %, passant de 16,7 millions de dollars en 2018 à 17 millions de dollars en 2019. En 2019, le CCRC a mis en place un nouveau modèle de financement neutre sur le plan des revenus, modèle qui est plus équitable pour les émetteurs assujettis, étant donné qu'il s'appuie sur le total des honoraires d'audit facturés aux émetteurs assujettis, tels qu'ils sont publiés sur SEDAR/EDGAR (les systèmes de présentation de l'information financière communiquée par les sociétés ouvertes utilisés, respectivement, par les autorités de réglementation des valeurs mobilières au Canada et aux États-Unis). En 2019, le taux des cotisations du CCRC représentait 1,22 % du total général des honoraires d'audit facturés aux émetteurs assujettis canadiens; ces cotisations sont soumises à une limite maximale de 75 000 \$ pour les émetteurs assujettis étrangers (en 2018, le taux des cotisations du CCRC s'était établi à 2,0 % des honoraires d'audit versés à chaque cabinet participant, canadien ou étranger, par ses clients émetteurs assujettis).

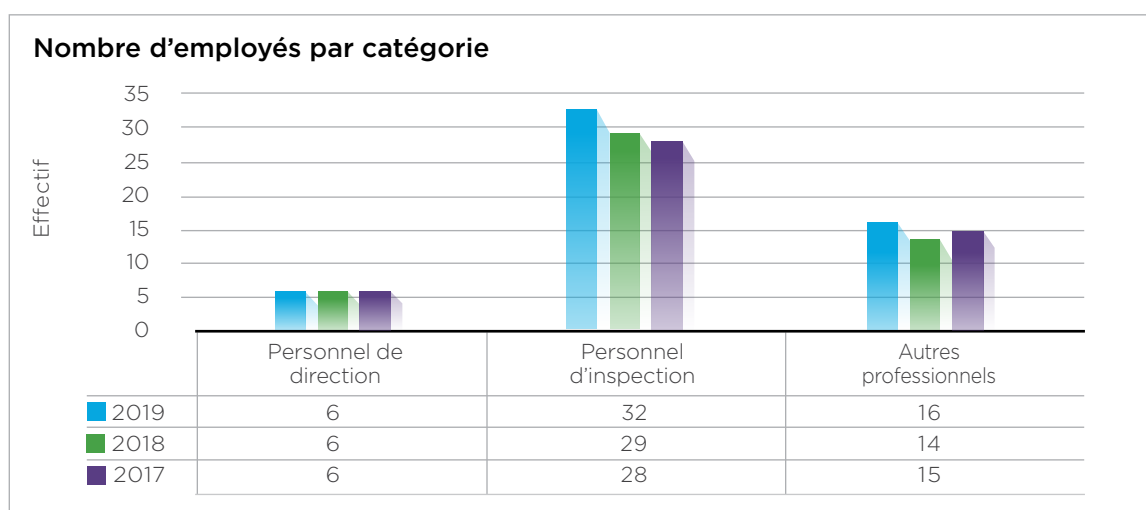
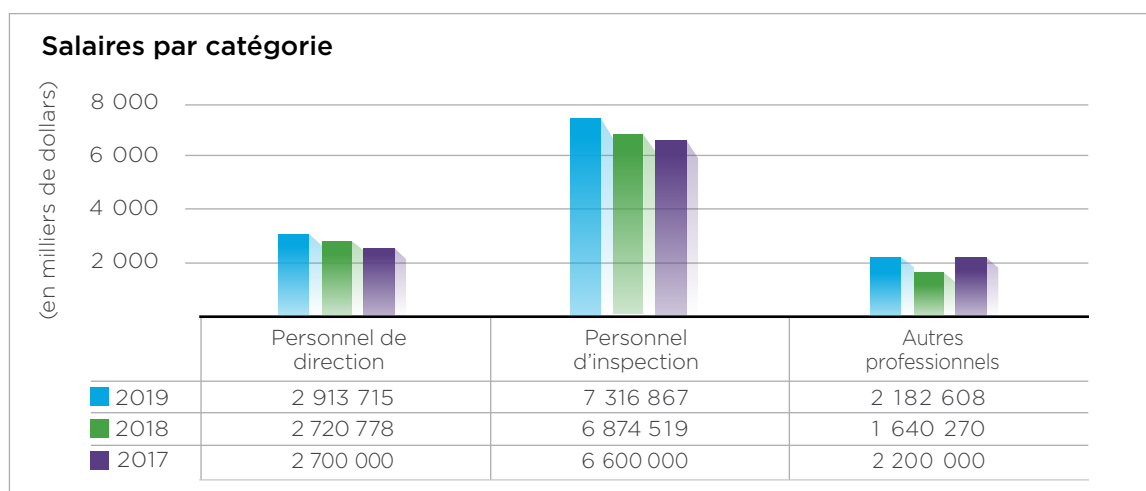


Charges d'exploitation

En 2019, les charges de personnel associées au personnel d'inspection et autre personnel de l'organisme ont été la plus importante dépense du CCRC, totalisant 12,4 millions de dollars ou 72 % de l'ensemble des dépenses de 17,3 millions de dollars (11,2 millions de dollars ou 72 % en 2018).

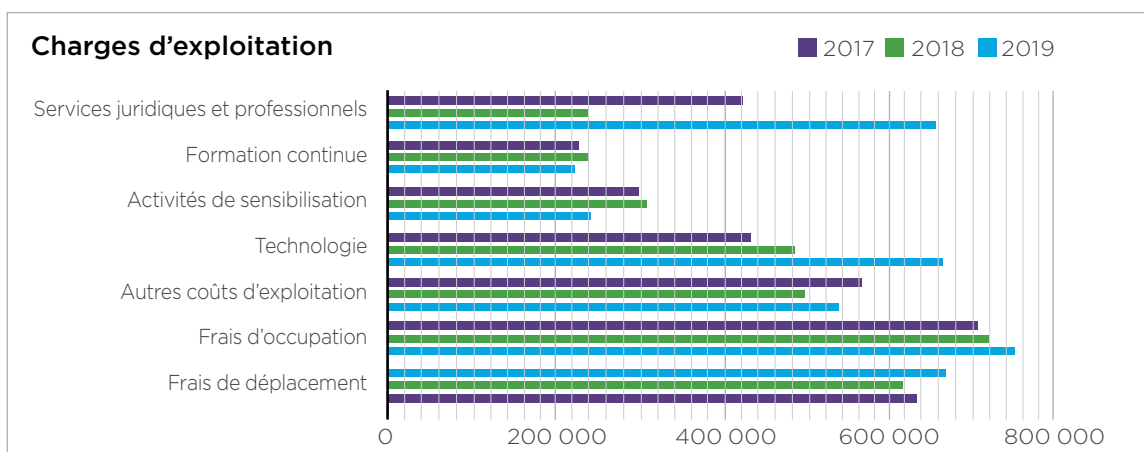
L'augmentation de 10 %, ou de 1,2 million de dollars, des charges de personnel découle principalement de l'embauche d'employés pour pourvoir des postes vacants et des postes nouvellement créés en 2019. Au 31 décembre 2019, le CCRC comptait 54 employés, alors qu'il en comptait 49 au 31 décembre 2018.

Les tableaux ci-dessous montrent l'évolution de l'effectif du CCRC au cours des trois dernières années, selon le personnel de direction, d'inspection et autres professionnels.



Dans l'ensemble, les charges d'exploitation se sont élevées à 17,3 millions de dollars (15,6 millions de dollars en 2018), une augmentation générale de 1,7 million de dollars, ou de 11 %, par rapport à 2018, principalement en raison de l'augmentation du nombre d'employés, des dépenses liées aux technologies et des honoraires pour services juridiques.

Le tableau ci-dessous présente la composition sur les trois dernières années des charges d'exploitation hors salaires, rémunération des administrateurs et amortissements.



En 2019, les charges d'exploitation ont augmenté dans les domaines des technologies et des services juridiques et professionnels. Dans le premier cas, les charges reflètent les dépenses engagées par le CCRC dans les technologies et les mises à niveau des communications et des logiciels, désormais renouvelés aux termes des licences annuelles. Les charges liées aux services juridiques et professionnels ont augmenté, passant de 0,2 million de dollars en 2018 à 0,7 million de dollars en 2019, principalement en raison d'une augmentation des coûts de recrutement (0,27 million de dollars) et des frais juridiques (0,15 million de dollars). En 2019, la direction a fait appel à des services externes de conseils juridiques afin d'obtenir des recommandations sur l'amélioration des accès aux audits de composantes et sur les mesures disciplinaires.

Les autres coûts d'exploitation comprennent les abonnements et adhésions, les frais d'assurance et les autres coûts administratifs.

Situation financière

Le tableau suivant présente l'état résumé de la situation financière du CCRC au 31 décembre :

(en milliers de dollars)	2019	2018
Trésorerie et placements	8 342 \$	7 886 \$
Débiteurs et frais payés d'avance	553	530
Dettes fournisseurs et charges à payer	(2 319)	(1 442)
Fonds de roulement net	6 576 \$	6 974 \$
Immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles	1 390	1 069
Incitatifs à la location, non amortis	(468)	(406)
Actif net	7 498 \$	7 637 \$

Au 31 décembre 2019, le CCRC présentait un fonds de roulement d'environ 6,6 millions de dollars (6,9 millions de dollars en 2018). Le CCRC a établi une ligne directrice visant une réserve appropriée couvrant environ quatre à six mois de charges d'activités; cette réserve serait utilisée pour assurer la poursuite des activités en cas de fluctuation des produits et pour maintenir la stabilité des cotisations annuelles.

L'augmentation des immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles découle principalement des améliorations locatives qui ont suivi le renouvellement du bail locatif des bureaux de Montréal, du nouveau site Web lancé en 2020 et du remplacement de l'équipement informatique.

Les dettes fournisseurs et charges à payer ont augmenté en raison d'un solde impayé de 0,2 million de dollars pour des améliorations locatives à Montréal, pour lesquelles certains travaux n'avaient pas été terminés et acceptés à la fin de l'exercice.



En vertu de la politique de placement du CCRC, les excédents de trésorerie doivent être utilisés conformément aux critères d'évaluation des risques, du rendement et de la liquidité. Ces placements peuvent prendre la forme de bons du Trésor du gouvernement canadien, de billets à terme d'une banque à charte canadienne ou de certificats de dépôt de premier ordre dont l'échéance ne dépasse pas un an. La politique de placement a été mise à jour pour inclure les fonds communs de placement du marché monétaire, les obligations directes des gouvernements du Canada et des titres à revenu fixe de catégorie AAA ou supérieure; ces changements sont entrés en vigueur au début de 2020.

Information sectorielle

Nos principales activités sont réparties en trois secteurs :

1. Inspections : Coûts liés à notre programme d'inspection de tous les cabinets participants.
2. Autres activités réglementaires : Coûts liés au programme de surveillance réglementaire du CCRC visant à améliorer la qualité de l'audit. Comprend les initiatives d'engagement auprès des parties prenantes, les projets de leadership éclairé, le programme de gestion des risques de l'entreprise, l'inscription, les frais juridiques et de communication.
3. Activités internationales : Coûts liés à notre participation au sein de l'International Forum of Independent Audit Regulators et à d'autres travaux sur la qualité de l'audit au niveau international.

À l'exception des coûts liés aux salaires qui sont répartis en fonction de la meilleure estimation du temps consacré à chacun de ces secteurs, l'affectation des coûts entre les secteurs est fondée sur le montant réel des charges. La direction regroupe certains coûts à des fins d'analyse des informations sectorielles; il se peut que la présentation et la catégorie de ces coûts ne correspondent pas à celles qui figurent à l'état des résultats. Les coûts qui ne peuvent pas être affectés à un secteur en particulier sont considérés comme des frais généraux. Ces coûts concernent principalement la gouvernance, les finances et l'équipe de direction.

(en milliers de dollars)	Inspection		Autres activités réglementaires		Internationales		Total	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018
Capital humain								
Salaires et coûts afférents*	9 953 \$	8 757 \$	1 837 \$	1 675 \$	89 \$	265 \$	11 879 \$	10 697 \$
Frais de déplacement	372	300	38	49	95	148	505	497
Activités de sensibilisation								
Engagement des parties prenantes	-	-	68	84	-	-	68	84
Leadership éclairé	-	-	133	98	-	-	133	98
Réunions de l'IFIAR	-	-	-	-	-	124	-	124
Coûts d'exploitation								
Généralités	150	136	230	93	83	82	463	311
Technologie de l'information	666	487					666	487
Charges d'exploitation totales	11 141 \$	9 680 \$	2 306 \$	1 999 \$	267 \$	619 \$	13 714 \$	12 298 \$
Coûts généraux								
Salaires et coûts afférents							1 049	868
Frais de déplacement							127	121
Généralités							483	336
Occupation							751	717
Amortissement							347	326
Rémunération et dépenses des administrateurs							877	889
Total des charges							17 348 \$	15 555 \$

* Les salaires et coûts connexes comprennent les charges de personnel, les coûts de formation continue et les coûts de recrutement



Perspectives pour 2020

L'année 2019 est la première année de mise en œuvre de notre plan stratégique 2019-2021, qui est accessible au www.cpab-ccrc.ca. Nous avons réalisé d'importants progrès relativement à nos engagements; les étapes importantes sont présentées à la page 10 du présent rapport.

Le CCRC est déterminé à gérer ses finances efficacement tout en mettant l'accent sur le perfectionnement de son personnel et en investissant dans des ressources TI et la technologie. Nous continuerons de promouvoir la qualité durable des audits par l'entremise de notre programme d'évaluations de la qualité de l'audit et de participer aux discussions concernant les questions relatives à la qualité de l'audit et à la politique en matière d'audit à l'échelle nationale et internationale, grâce notamment à notre leadership au sein de l'IFIAR.

Budget de fonctionnement du CCRC pour 2020 (non audité)

EXERCICE CLOS EN DÉCEMBRE (en milliers de dollars)	2019 RÉELS	2019 BUDGÉTÉS	2020 BUDGÉTÉS
PRODUITS			
Honoraires et cotisations	17 030 \$	16 494 \$	17 435 \$
Produit d'intérêts	168	100	150
Autres produits	11	-	-
	17 209	16 594	17 585
CHARGES			
Charges de personnel	12 413	12 070	12 725
Rémunération et dépenses des administrateurs	877	866	948
Frais de déplacement	632	767	697
Frais d'occupation	751	749	790
Frais généraux et d'administration	394	365	392
Technologies de l'information	666	621	693
Activités de sensibilisation	244	273	282
Formation continue	224	280	270
Assurance	143	143	150
Services professionnels	428	220	303
Services juridiques	228	85	150
Amortissement des immobilisations corporelles	347	320	450
	17 348	16 759	17 850
EXCÉDENT DES CHARGES SUR LES PRODUITS	(139) \$	(165) \$	(265) \$



Commentaire sur le budget de fonctionnement de 2020

Pour 2020, le budget prévoit des produits de 17,6 millions de dollars pour couvrir les charges d'exploitation, comparativement à des produits réels de 17,2 millions de dollars et à des produits budgétés de 16,6 millions de dollars en 2019. En 2019, les produits ont été estimés selon le nouveau modèle des honoraires au taux de 1,22 % des honoraires d'audit publiés sur SEDAR/EDGAR. L'augmentation prévue découle de la hausse des honoraires d'audit facturés aux émetteurs assujettis en 2019.

Le budget du CCRC pour 2020 prévoit des charges d'exploitation de 17,8 millions de dollars. Ce montant représente une augmentation de 3 % par rapport aux charges d'exploitation réelles de 2019. En 2020, le CCRC continuera d'investir dans le perfectionnement de ses employés et dans les technologies de l'information et d'embaucher des ressources supplémentaires.

Le CCRC prévoit des dépenses en immobilisations d'environ 0,9 million de dollars au cours du prochain exercice, principalement axées sur l'infrastructure des technologies de l'information, l'amélioration de la gestion des données et certaines améliorations locatives pour notre bureau de Toronto.

La direction prévoit que les charges d'exploitation augmenteront au cours des cinq prochains exercices. Il sera nécessaire d'investir dans les technologies et de nouvelles compétences en raison de l'adoption croissante de technologies complexes pour l'exécution des audits. En outre, le bail locatif de notre bureau de Toronto viendra à échéance en 2024. Compte tenu de l'état actuel du marché immobilier de Toronto, la direction prévoit une augmentation considérable de ses frais d'occupation. Par conséquent, la direction s'attend à ce que le taux des cotisations des cabinets d'audit participants soit ajusté au cours des prochains exercices.

Rémunération des administrateurs et de la haute direction

Le CCRC utilise l'étude de Mercer (Canada) sur la rémunération dans le secteur des services professionnels et ses services d'expertise-conseil pour définir les plages de rémunération. Il surveille également l'information comparative publiée par les commissions provinciales des valeurs mobilières. Si on les considère dans leur ensemble, ces pratiques soutiennent nos efforts visant à offrir une rémunération qui continue d'être comparable et concurrentielle.

La rémunération de la haute direction en 2019, qui comprend tous les montants versés à la Chef de la direction, à la première vice-présidente Réglementation des cabinets d'audit (qui a quitté l'organisation en mai 2019), au chef de la gestion des risques, au chef des finances et vice-président régional Est du Canada, au vice-président Inspections et au vice-président régional Ouest du Canada, a totalisé 2,9 millions de dollars (2,7 millions de dollars en 2018). Ce montant comprend les salaires, les primes à recevoir, les cotisations patronales versées au Régime enregistré d'épargne-retraite des employés et les avantages sociaux.

La rémunération des administrateurs de 2019 comprenait des honoraires de 0,9 million de dollars (0,9 million de dollars en 2018). Ces honoraires incluaient des provisions sur honoraires annuelles de 175 000 \$ pour le président du conseil d'administration, de 48 000 \$ pour tous les autres membres du conseil et de 7 250 \$ pour chacun des présidents de comités. Les jetons de présence aux réunions se sont élevés à 1 500 \$ pour chaque réunion du conseil d'administration ou d'un comité.

En 2019, le conseil d'administration s'est réuni cinq fois (cinq fois en 2018). Tous les membres du conseil ont assisté à chaque réunion ainsi qu'à la séance de planification stratégique du CCRC en septembre.



Principaux risques et incertitudes

Les risques liés au contexte économique, au capital humain, aux technologies et au cadre juridique sont des risques importants qui pourraient avoir des répercussions majeures sur le mandat du CCRC, ainsi que sur ses facteurs clés de succès.

Le climat actuel d'incertitude économique augmente les risques liés aux manquements des émetteurs assujettis en matière de gouvernance, d'information financière et d'audit. Ces facteurs peuvent entraîner un risque de perte de confiance envers le CCRC. L'organisation gère ses risques au moyen d'un programme de gestion des risques d'entreprise (GRE) dirigé par notre chef de la gestion des risques; ce programme appuie l'affectation des ressources afin d'atténuer les risques.

Les risques liés au capital humain comprennent les difficultés à attirer du personnel qualifié. Le CCRC assure la gestion de ces risques en s'efforçant d'être un employeur de choix aux yeux des professionnels les plus qualifiés.

Sur le plan technologique, la sécurité des données reste une préoccupation majeure. La conception, la gestion et la sécurité des bases de données, le développement et le soutien du système d'information sur l'inscription des cabinets participants ainsi que la connectivité pour soutenir nos sites Web et les autres services utilisés par les utilisateurs à distance sont essentiels à la capacité du CCRC de remplir son mandat. Le CCRC répond à ce risque par divers moyens, notamment en utilisant des pare-feu appropriés, en demandant régulièrement à des tiers de soumettre les contrôles de son infrastructure et de ses applications à des tests d'intrusion et à des évaluations de la sécurité, en offrant une formation interne sur l'hameçonnage à ses employés, en équipant tous ses ordinateurs portables et ses téléphones intelligents d'outils de cryptage de disques durs et de localisation GPS fondés sur un protocole Internet, en surveillant tous ses sites de façon à en maximiser la disponibilité, en utilisant les systèmes pour la gestion de ses ordinateurs portables et de ses serveurs afin d'assurer le déploiement régulier de tous les correctifs essentiels, et en maintenant des installations hors site pour la reprise des activités en cas de sinistre et pour la gestion des sauvegardes.

Nos risques comprennent des restrictions imposées par la loi ou d'autre nature limitant l'accès du CCRC aux documents de travail dans certains pays. Le CCRC poursuit ses démarches pour obtenir des changements législatifs visant à renforcer ses travaux à titre d'organisme indépendant de réglementation de l'audit. En 2019, nous avons collaboré avec les Autorités canadiennes en valeurs mobilières pour améliorer l'accès du CCRC aux travaux d'audit réalisés par les auditeurs de composantes. Nous prévoyons que les changements aux règles applicables seront finalisés en 2020.

Le plan de gestion des risques du CCRC, y compris les plans de crise et de reprise des activités, aborde tous les aspects de ses activités. Le conseil d'administration supervise ce plan, qui est revu de près par son comité d'audit et de gestion des risques. Le CCRC réexamine et actualise son plan au moins une fois par année. En fonction des risques relevés, il élabore et met en œuvre des stratégies d'atténuation.



ÉTATS FINANCIERS

Responsabilité quant à l'information financière

La responsabilité des états financiers annuels et de toute l'information, financière ou autre, contenus dans le présent rapport annuel relève de la direction du CCRC.

La direction a préparé les états financiers conformément aux Normes comptables du Canada pour les organismes sans but lucratif, en se fondant sur ses meilleures estimations et son meilleur jugement en fonction de l'information disponible. Les principales méthodes comptables utilisées sont décrites à la note 2 des états financiers. L'information financière contenue dans le présent rapport est conforme à celle qui est présentée dans les états financiers.

Puisqu'il incombe à la direction d'assurer l'intégrité et la fiabilité de l'information financière, elle a mis en place des systèmes de contrôle interne de procédures et de comptabilité visant à lui permettre de s'acquitter de cette responsabilité. Ces systèmes assurent aussi de façon raisonnable la protection des actifs contre toute perte ou toute utilisation non autorisée.

Il incombe au conseil d'administration de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de l'information financière et du contrôle interne. C'est pourquoi il s'est doté d'un comité d'audit et de gestion des risques. Le comité d'audit et de gestion des risques a rencontré les auditeurs, en présence et en l'absence de la direction, afin d'examiner les activités de chacun ainsi que les états financiers.

Les membres des organismes provinciaux de réglementation de l'audit ont désigné le cabinet Fuller Landau SENCRL comme auditeurs du CCRC chargés d'exprimer une opinion quant à l'image fidèle donnée par les états financiers. Fuller Landau SENCRL a disposé d'un accès complet sans restriction aux membres du conseil d'administration et de la direction pour discuter des questions relatives à l'audit. Le comité d'audit et de gestion des risques procède chaque année à une évaluation officielle des travaux des auditeurs et transmet une recommandation au conseil d'administration qui formule à son tour, à l'intention des membres des organismes provinciaux de réglementation de l'audit, une recommandation quant au renouvellement du mandat des auditeurs pour la prochaine année.

Carol Paradine, CPA, CA
Chef de la direction

Philippe Thieren, CPA, CA
Chef des finances



Rapport des auditeurs indépendants

Aux membres du Conseil canadien sur la reddition de comptes/ Canadian Public Accountability Board

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du **Conseil canadien sur la reddition de comptes/Canadian Public Accountability Board**, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2019 et les états de l'évolution de l'actif net, des résultats et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du **Conseil canadien sur la reddition de comptes/Canadian Public Accountability Board** au 31 décembre 2019, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisation.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisation;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisation à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit. Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Fuller London LLP

**Comptables professionnels agréés
Experts comptables autorisés**

Toronto, Ontario
11 février 2020



ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 décembre

	2019	2018
ACTIF		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 706 731 \$	2 757 005 \$
Placements (note 4)	5 635 635	5 129 380
Débiteurs (note 5)	231 851	132 649
Frais payés d'avance	320 952	396 689
	8 895 169	8 415 723
Immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles (note 6)	1 390 448	1 069 545
	10 285 617 \$	9 485 268 \$
PASSIF		
Passif à court terme		
Dettes fournisseurs et charges à payer (note 7)	2 319 568 \$	1 442 303 \$
Incitatifs à la location, non amortis	467 915	406 107
	2 787 483	1 848 410
ACTIF NET		
Investi en immobilisations corporelles	1 390 448	1 069 545
Non affecté	6 107 686	6 567 313
	7 498 134	7 636 858
	10 285 617 \$	9 485 268 \$

Voir les notes complémentaires.

Approuvé au nom du conseil d'administration :

_____, administratrice
Benita Warmbold, FCPA, FCA, présidente

_____, administrateur
Bruce Jenkins, FCPA, FCA

**ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET****Exercices clos les 31 décembre**

	2019		2018	
	<i>Investi en immobilisations corporelles</i>	<i>Non affecté</i>	<i>Total</i>	<i>Total</i>
Actif net au début de l'exercice	1 069 545 \$	6 567 313 \$	7 636 858 \$	6 321 551 \$
Excédent des produits sur les charges (charges sur les produits) pour l'exercice	-	(138 724)	(138 724)	1 315 307
Acquisition d'immobilisations corporelles	667 435	(667,435)	-	-
Amortissement des immobilisations corporelles	(346 532)	346 532	-	-
Actif net à la fin de l'exercice	1 390 448 \$	6 107 686 \$	7 498 134 \$	7 636 858 \$

Voir les notes complémentaires.

ÉTAT DES RÉSULTATS**Exercices clos les 31 décembre**

	2019	2018
PRODUITS		
Honoraires et cotisations (note 8)	17 029 778 \$	16 750 237 \$
Revenu de placements	168 326	119 687
Autres produits	11 100	-
	17 209 204	16 869 924
CHARGES		
Charges de personnel	12 413 191	11 235 567
Rémunération et dépenses des administrateurs	876 569	888 561
Frais de déplacement	632 506	618 127
Frais d'occupation	751 080	716 506
Frais généraux et d'administration	394 486	351 636
Technologies de l'information	665 715	487 120
Activités de sensibilisation	244 082	308 180
Formation continue	224 134	237 928
Assurance	142 634	142 634
Services professionnels	428 747	152 014
Services juridiques	228 252	90 817
Amortissement des immobilisations corporelles	346 532	325 527
	17 347 928	15 554 617
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES (CHARGES SUR LES PRODUITS)	(138 724) \$	1 315 307 \$

Voir les notes complémentaires.



ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercices clos les 31 décembre

	2019	2018
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges (charges sur les produits)	(138 724) \$	1 315 307 \$
Ajouter (déduire) les éléments sans effet sur la trésorerie :		
Profit à la vente d'immobilisations corporelles	(7 600)	-
Amortissement des immobilisations corporelles	346 532	325 527
Amortissement des incitatifs à la location	(62 542)	(56 723)
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement (note 10)	747 342	(516 734)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	885 008 \$	1 067 377 \$
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements à court terme	(14 800 000)	(13 400 000)
Rachat de placements à court terme	14 300 000	12 600 000
Vente d'immobilisations corporelles	7 600	-
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 10)	(442 882)	(150 200)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(935 282)	(950 200)
Trésorerie et équivalents de trésorerie (utilisés) générés au cours de l'exercice	(50 274) \$	117 177 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	2 757 005	2 639 828
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice (note 10)	2 706 731 \$	2 757 005 \$
Renseignements supplémentaires		
Intérêt reçu	124 627	73 196

Voir les notes complémentaires.



NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 décembre 2019 et 2018

1. L'ORGANISATION

Le Conseil canadien sur la reddition de comptes/Canadian Public Accountability Board (CCRC/CPAB) est une corporation sans capital-actions constituée sous le régime de la Loi sur les corporations canadiennes. En tant qu'organisation à but non lucratif, le CCRC est exempté d'impôt au Canada, en vertu de l'alinéa 149 (1) (L) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

À titre d'organisme de réglementation de l'audit du Canada, le CCRC assure la surveillance des cabinets comptables qui audient les états financiers des émetteurs assujettis canadiens. Nous faisons la promotion d'une qualité durable de l'audit en mettant en œuvre notre programme robuste d'évaluations de la qualité de l'audit; en émettant des commentaires sur les normes de comptabilité et d'audit; en consultant les parties prenantes clés, notamment les comités d'audit, les directions financières des sociétés publiques, les autres organismes de réglementation et les investisseurs institutionnels, afin d'accélérer les améliorations dans la qualité de l'audit à la fois au Canada et à l'étranger; en fournissant de l'information pratique qui informe les participants aux marchés financiers et contribue à la confiance du public dans l'intégrité de l'information financière.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables du Canada pour les organismes sans but lucratif. Ces états financiers sont présentés en dollars canadiens, monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation de l'organisme. Les principales méthodes comptables sont les suivantes :

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie et les certificats de placement garanti dont l'échéance ne dépasse pas 90 jours, et dont le risque de changement de valeur est négligeable.

Comptabilisation des produits

Le CCRC impose deux types de frais aux cabinets comptables : des frais afférents à l'avis d'intention de participer exigés au moment d'une demande initiale de participation au programme, et une cotisation annuelle versée par les cabinets d'audit participants. Ces frais et cotisations servent à recouvrer les coûts engagés par le CCRC et à constituer un fonds de roulement pour parer aux éventualités.

Les frais afférents à l'avis d'intention de participer sont déterminés pour chaque cabinet selon le nombre de ses clients qui sont des émetteurs assujettis au moment de la demande. Ces frais sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle le cabinet est inscrit et les frais sont payés.

Le montant de la cotisation annuelle est établi à partir des honoraires d'audit versés à un cabinet d'audit participant par ses clients émetteurs assujettis. Les cotisations sont facturées annuellement et comptabilisées comme produits pour l'exercice concerné.

Dans certaines circonstances, le CCRC facture des honoraires supplémentaires aux cabinets d'audit participants pour recouvrer les coûts engagés pour la surveillance de ces cabinets. Ces honoraires sont inclus dans les autres revenus et sont constatés dans la période comptable au cours de laquelle le travail est effectué.

Immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles

Les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût, diminué de l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire et réparti sur la durée de vie utile estimative des actifs, à partir de leur mise en service.



Les durées de vie utile sont estimées comme suit :

Équipement et mobilier de bureau	De 3 à 10 ans	Équipement informatique	2 ans
Réseaux et infrastructure informatiques	De 4 à 5 ans	Améliorations locatives	Étalées sur la durée du contrat de location
Logiciels	De 3 à 5 ans		

Placements

Les placements sont acquis en vue d'être réalisés à court terme et sont comptabilisés à leur juste valeur. Les gains et les pertes, réalisés ou non réalisés, sont comptabilisés comme produits financiers au moment où ils surviennent. Les coûts de transaction sont comptabilisés en charges au moment où ils sont engagés.

Contrats de location

Tous les contrats de location conclus par le CCRC sont des contrats de location-exploitation. Les incitatifs à la location reçus à la conclusion d'un contrat de location sont reportés et comptabilisés selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux Normes comptables du Canada pour les organismes sans but lucratif oblige la direction à établir des estimations et des hypothèses qui influent sur les montants d'actif et de passif présentés, sur l'information à fournir à l'égard des actifs ou passifs éventuels à la date de clôture ainsi que sur les montants de produits et de charges présentés au cours de l'exercice. Le CCRC n'a fait aucune estimation ou hypothèse importante dans les présents états financiers annuels.

3. INSTRUMENTS FINANCIERS ET RISQUES

Les actifs financiers du CCRC sont constitués de trésorerie et de certificats de placement garanti (CPG) à taux fixe émis par de grandes banques à charte canadiennes. Le coût de ces CPG additionné aux produits d'intérêts courus correspond approximativement à leur juste valeur. D'autres actifs et passifs financiers sont inscrits au coût, ce qui correspond approximativement à leur juste valeur compte tenu de leur échéance à court terme.

La direction estime que le CCRC n'est exposé à aucun risque important de taux d'intérêt, de change ou de crédit.

4. PLACEMENTS

Les placements sont constitués de CPG à taux fixe dont l'échéance est de plus de 90 jours. Les CPG dont l'échéance est de 12 mois ou moins à partir de la date de clôture de l'exercice sont classés à court terme.

	2019	2018
CPG	5 600 000 \$	5 100 000 \$
Intérêts courus	35 635	29 380
	5 635 635 \$	5 129 380 \$

Les taux d'intérêt des CPG et des placements à court terme varient de 1,6 % à 1,95 % (de 1,2 % à 1,95 % en 2018).

5. DÉBITEURS

	2019	2018
Comptes clients	170 300 \$	85 181 \$
Taxes de vente à recevoir	61 551	47 468
	231 851 \$	132 649 \$

**6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

	<i>Coût</i>	<i>Amortissement cumulé</i>	<i>Montant net en 2019</i>	<i>Montant net en 2018</i>
Équipement et mobilier de bureau	868 831 \$	(690 291) \$	178 540 \$	102 755 \$
Réseaux et infrastructure informatiques	2 263 121	(2 048 555)	214 566	313 561
Équipement informatique	209 381	(88 011)	121 370	9 492
	3 341 333	(2 826 857)	514 476	425 808
Améliorations locatives	2 029 165	(1 313 888)	715 277	617 013
Immobilisations corporelles	5 370 498	(4 140 745)	1 229 753	1 042 821
Logiciels	311 186	(277 736)	33 450	26 724
Site Web	127 245	-	127 245	-
Immobilisations incorporelles	438 431	(277 736)	160 695	26 724
Immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles	5 808 929 \$	(4 418 481) \$	1 390 448 \$	1 069 545 \$

Les immobilisations incorporelles comprennent les coûts de développement du site Web externe du CCRC (127 245 \$) lancé en janvier 2020.

7. DETTES FOURNISSEURS ET CHARGES À PAYER

	2019	2018
Dettes fournisseurs	154 292 \$	84 001 \$
Salaires, vacances et primes	1 888 551	1 305 931
Autres charges à payer	276 725	52 371
	2 319 568 \$	1 442 303 \$

8. HONORAIRES ET COTISATIONS

	2019	2018
Cotisations annuelles	16 938 278 \$	16 642 862 \$
Honoraires afférents à l'avis d'intention de participer	16 000	39 000
Autres revenus	75 500	68 375
	17 029 778 \$	16 750 237 \$

9. FACILITÉ DE CRÉDIT BANCAIRE

Le CCRC dispose d'une facilité de crédit bancaire de 2 millions de dollars portant intérêt au taux préférentiel. Les montants dus en vertu de la facilité de crédit sont payables sur demande. Le CCRC n'a donné aucun actif en garantie de la facilité de crédit, et aucuns frais ne sont engagés tant qu'aucun prélèvement n'est effectué. Aux 31 décembre 2019 et 2018, le montant dû en vertu de la facilité de crédit était de néant.



10. FLUX DE TRÉSORERIE

La variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement se détaille comme suit :

	2019	2018
Débiteurs	39 231 \$	(35 245) \$
Intérêts courus	(6 255)	(18 018)
Taxes de vente à recevoir	(14 083)	(5 959)
Frais payés d'avance	75 737	(208 203)
Dettes fournisseurs et charges à payer	652 712	(249 309)
	747 342 \$	(516 734) \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent ce qui suit :

	2019	2018
Trésorerie	519 534 \$	604 535 \$
Placements à court terme	2 187 197	2 152 470
	2 706 731 \$	2 757 005 \$

Opérations sans effet sur la trésorerie :

Activités d'investissement :

En 2019, le CCRC a fait l'acquisition d'immobilisations corporelles dont la valeur totalisait 667 435 \$, dont 224 553 \$ restaient à payer au 31 décembre 2019. Le solde impayé est considéré comme une opération sans effet sur la trésorerie et est exclu de l'état des flux de trésorerie.

Activités de financement :

En novembre 2019, le CCRC a renouvelé le bail locatif pour son bureau de Montréal. Dans le cadre de ce renouvellement, le CCRC a droit à une allocation pour améliorations locatives de 124 350 \$. Cette allocation, qui n'avait pas été reçue du propriétaire bailleur au 31 décembre 2019, a été incluse dans les comptes clients. L'allocation est considérée comme une opération sans effet sur la trésorerie et a été exclue de l'état des flux de trésorerie.

11. ENGAGEMENTS

Le CCRC a conclu en janvier 2017 un contrat de location de dix ans et quatre mois pour son bureau de Vancouver. Le loyer annuel est de 57 450 \$ et les charges d'activités estimées sont de 67 535 \$ par année.

Pour son siège social situé à Toronto, le CCRC a conclu, en février 2013, un contrat de location de 11 ans et 6 mois. Le loyer annuel est de 306 475 \$ pour la durée de la convention, et les charges d'activités estimées sont de 305 393 \$ par année.

Le CCRC a conclu en novembre 2019 un contrat de location de dix ans pour son bureau de Montréal. Le loyer annuel est de 53 471 \$ et les charges d'activités estimées sont de 60 672 \$. L'organisation a émis une lettre de crédit non garantie au propriétaire bailleur pour une somme de 21 270 \$.

Aucune obligation liée à la mise hors service d'immobilisations n'est liée aux contrats de location.

Les engagements de location du CCRC au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

Un an ou moins	850 996 \$
De deux à cinq ans	3 253 928
Plus de cinq ans	951 574
	5 056 498 \$

À propos du CCRC

Auditeur

Fuller Landau SENCRL
151, rue Bloor Ouest, 12^e étage
Toronto (Ontario) M5S 1S4

Conseillers juridiques

Stikeman Elliott S.E.N.C.R.L./s.r. l.
5300, Commerce Court Ouest
199, rue Bay, Toronto (Ontario) M5L 1B9

Coordonnées

Demandes d'informations générales

Téléphone : 416 913-8260
Sans frais : 1 877 520-8260
Télec. : 416 850-9235
Courriel : info@cpab-ccrc.ca
www.cpab-ccrc.ca

Ligne déontologique

www.clearviewconnects.com

Centre du Canada

Conseil canadien sur la reddition de comptes
150, rue York, bureau 900
Toronto (Ontario) M5H 3S5 Canada
Téléphone : 416 913-8260

Est du Canada

Conseil canadien sur la reddition de comptes
1155, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 2703
Montréal (Québec) H3B 2K8 Canada
Téléphone : 514 807-9267

Ouest du Canada

Conseil canadien sur la reddition de comptes
510, rue Burrard, bureau 1080
Vancouver (Colombie-Britannique) V6C 3A8 Canada
Téléphone : 604 630-8260

Pour en savoir plus

Visitez le www.cpab-ccrc.ca

Inscrivez-vous à notre liste de diffusion :

www.cpab-ccrc.ca>Liste de diffusion

 Suivez-nous sur Twitter – @CPAB_CCRC



La présente publication n'est aucunement assimilable à la prestation de services juridiques, de services de comptabilité, de services d'audit ou de tout autre type de conseils ou de services professionnels, et elle ne doit pas être perçue comme telle. Sous réserve des dispositions relatives à la protection des droits d'auteur du CCRC, la présente publication peut être diffusée dans son intégralité, sans autre autorisation du CCRC, dans la mesure où aucune modification n'y est apportée et que le CCRC y est cité en tant que source. © CONSEIL CANADIEN SUR LA REDDITION DE COMPTES, 2020. TOUS DROITS RÉSERVÉS.

www.cpab-ccrc.ca / Courriel : info@cpab-ccrc.ca